

Êtes-vous un créateur de mode en herbe ?

16, avenue Sylvanus Olympio
(Rue du commerce)
Téléphone : 22 21 28 00
Whatsapp : 92 92 92 92
Email : vliscotogo@vlisco.com

Présentez-nous votre rêve et vos ambitions dans l'univers de la mode, et vous pourrez peut-être gagner le financement de votre projet d'entreprise ainsi qu'une formation renforcée en couture.

VLISCO
SINCE 1846

togo_PressInsert_290mmx400mm-01.indd 2



10/23/17 6:18 PM

POLITIQUE

P.2



Et maintenant?



POLITIQUE P.4,5

Adama KPODAR, Agrégé des Facultés lance un appel à une Vè République

DOSSIER P.7,8-9

Travail domestique au Togo: le visage de l'injustice sociale

SOCIAL P.10

A la découverte des enfants des couvents vaudous

CULTURE P.14

Maximilien Amegee, auréolé d'un trophée en arts plastiques



ASSURAUTO CONFORT

Avec **ASSURAUTO CONFORT** nous réparons votre véhicule en cas d'accidents, que vous soyez responsable ou non.

Siège Social: 10, Av. Sylvanus Olympio / B.P. 1349 Lomé - TOGO Tel:(228) 22 22 93 64 / 65
Fax: (228) 22 21 73 59 E-mail:togo@sahamassurance.com



Qui dit mieux!!!



PARLEZ A VOTRE PEUPLE, MONSIEUR LE PRESIDENT

Depuis plus de deux mois, le Togo connaît l'une de ses plus graves crises politiques de ces dernières années. A l'origine, des revendications sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles, qui vont vite céder la place à une exigence plus maximaliste, complexifiant ainsi davantage la situation : la démission du Chef de l'Etat. Il faut dire que la mobilisation qui ne se dément pas, aussi bien à l'intérieur du pays qu'au sein de la diaspora, a tôt fait d'enivrer les leaders de l'opposition, engagés dès lors dans un bras de fer autour du risqué pari du tout ou rien.

La radicalisation de plus en plus assumée des positions, associée au refus incompréhensible du dialogue, font le lit d'un enlèvement qui ne présage pas d'une sortie de crise à court terme. Dans ce contexte où le brouhaha des déclarations des plus enflammées se le dispute à celui des plus modérés, où encore des appels à la retenue et à la discussion des amis du Togo se font de plus en plus pressants, seule une voix manque à l'appel. Et elle est indubitablement la plus importante : celle du Président de la République.

Il est vrai que sa parole est rare, et toujours délivrée avec parcimonie et délicatesse. Question de caractère et leçon tirée d'une présidence précédente, omniprésente et surmédiatisée. L'absence de communication est une forme de communication, dit-on trivialement. Et ses compatriotes ont intégré, incontestablement et à leur corps défendant, l'absence quasi institutionnalisée de la parole présidentielle de Faure Gnassingbé. Mauvaise fortune, bon cœur. Mais uniquement en période apaisée. Car l'invisibilité du capitaine en temps de vents calmes n'inquiète pas autant que dans la tempête. Or, nous y sommes. Parler pour dire quoi ? Définir le cap, lever les inquiétudes, prôner la cohésion ainsi que la nécessaire préservation du tissu social et du vivre ensemble, sérieusement ébranlés ces dernières semaines par un déferlement de violences dans la rue et une banalisation de la haine et de l'intolérance sur les réseaux sociaux. Et surtout prendre de la hauteur et parler aux Togolais, à tous les Togolais, opposants, soutenant le pouvoir ou politiquement non marqués.

Un discours républicain donc et non partisan, qui s'évade des contingences politiques, prend appui sur la légitimité issue des urnes et promet des lendemains moins chahutés parce que construits ensemble, autour de l'idéal démocratique et de la culture de la paix. A défaut, les contempteurs du Chef de l'Etat y verront l'expression d'un mépris pour le sort du pays et de tout ce qui s'y joue, actuellement. Ils ne s'en privent d'ailleurs déjà pas. Mais cela est de bonne guerre et le jeu politique est ainsi fait.

Cependant, l'initiative de la prise de parole ne saurait être simplement motivée par l'interprétation que font les opposants à Faure Gnassingbé de son silence. Il correspond à un réel besoin, pour le peuple d'entendre, quitte à le critiquer et cela ne manquera pas, l'analyse du numéro 1 d'entre eux de la situation devenue insupportable et étouffante pour bon nombre de Togolais, et des moyens de s'en sortir. Il n'y gagnera sans doute rien, sinon que des coups. Mais ses partisans qui veulent entendre sa voix, si. Le pays aussi, en étant assuré que le commandant tient le gouvernail pour le bien de tous !

Et maintenant ?

Ayi d'ALMEIDA

Plus de deux mois après le début de la crise politique que traverse le pays, la tension n'est pas encore tombée. Bien au contraire, elle se renforce avec un regain inouï de violences et une escalade verbale, alimentés par des réseaux sociaux hors de tout contrôle. De fait, aucune solution de sortie de crise ne pointe à l'horizon ; l'incertitude étant le mot caractérisant le mieux la situation actuelle.

Deux morts à Lomé et trois à Sokodé, une vingtaine de blessés, les bureaux de poste à Agoè et Sokodé incendiés, tout comme les sièges de TOGO TELECOM, TOGOCEL de l'Union Togolaise de Banque (UTB) dans cette ville, ou encore le commissariat de police, la gendarmerie, les affaires sociales etc... A cela, il faut ajouter les infrastructures routières éprouvées par les pneus brûlés ainsi que d'autres ouvrages dégradés... Autant dire que le bilan des manifestations des 18 et 19 octobre est des plus lourds depuis le début de la crise et témoigne qu'une escalade dans la violence est en train de s'installer.

LA STRATEGIE DU PIRE :

Bien évidemment, les deux camps se renvoient la responsabilité de la situation. Pour l'opposition, c'est l'interdiction des manifestations ainsi que l'utilisation excessive et disproportionnée de la force qui expliquent la flambée de violences. Sauf que même si elles n'avaient pas atteint ce niveau, la première manifestation du PNP quoique non interdite, tout comme celle par exemple des 05 et 06 octobre ont tout autant été émaillées de violences. En réalité, la stratégie du durcissement dont les manifestations violentes sont l'expression, est un choix assumé de l'opposition. Après les mouvements globalement pacifiques du mois de septembre, elle a compris que seuls la violence et les affrontements attireraient les caméras des médias et l'attention de la communauté internationale, de préférence et si possible avec quelques morts, pour la séquence émotion.

De fait, désormais ce sont des dialectiques guerrières qui accompagnent chaque mot d'ordre de mobilisation « assaut final », « jour de colère », « journées de résistance ». Et chaque manifestation est précédée par une campagne bien huilée sur les réseaux sociaux, mêlant intimidation, menaces pour créer une psychose parmi la population et décourager ceux qui souhaiteraient vaquer à leurs occupations, tout en galvanisant les jeunes manifestants.

Plus généralement, en délaissant sa revendication première et historique de démission du Chef de l'Etat, l'opposition s'est enfermée dans un piège, obligée de courir derrière Tikpi ATCHADAM et son jusqu'au-boutisme. Aujourd'hui, faisant le constat qu'en réalité le rapport de force n'est pas encore en sa faveur pour prétendre renverser à court terme le pouvoir de Faure GNASSINGBE, elle est bien obligée de pratiquer la politique du pire pour survivre, au risque sinon d'être taxée de trahison par la rue, qu'elle a jusque-là instrumentalisée.

DIALOGUE :

Depuis deux mois, les parties prenantes à la crise ne se parlent pas. L'opposition, au risque de se dédire et d'être prise à partie par ses militants, ne semble pas encore disposée, à entamer un dialogue, que ne

août dernier à l'ouverture d'un dialogue franc et inclusif. En effet, la Délégation de l'Union européenne, de la Coordination du Système des Nations Unies et des Ambassades de la République Fédérale d'Allemagne, de France et des Etats-Unis d'Amérique au Togo ont effectué une



Affrontement dans les rues de Lomé

propose d'ailleurs pas jusque-là, en tout cas pas officiellement le pouvoir qui parie sur l'essoufflement d'un mouvement qu'il considère avoir atteint son paroxysme. « De tels degrés de violences et d'intolérances sont annonciateurs d'un reflux » commente un cadre d'UNIR. Quoi qu'il en soit, les deux camps ne peuvent échapper à une discussion politique, quelle que soit l'issue de la crise, et le plus tôt sera le mieux. L'initiative aurait pu venir de la très influente église catholique qui aujourd'hui a perdu sa légitimité à rapprocher les deux positions, en publiant une déclaration à charge, prenant fait et cause pour les thèses de l'opposition. Les bons offices de l'Organisation Internationale de la Francophonie ont été repoussés par les opposants qui récusaient la chef de mission, la nigérienne Aïchatou Mindaoudou Souleymane, accusée de partialité dans une précédente médiation en 2005.

Ceux d'Alpha Condé, président en exercice de l'Union africaine ont été de la même manière snobés, malgré l'avion affrété par le président guinéen qui s'était posé sur le sol togolais et devait s'envoler avec les leaders de l'opposition. Les autres démarches de dirigeants de la sous-région s'inquiétant que la situation dégénère, même officieuses, n'ont pas encore prospéré, comme ne le sera sans doute pas l'offre de service de l'ancien Premier ministre Edem KODJO, président de la fondation Pax Africana, considéré par une partie de l'opinion comme plutôt proche du pouvoir. En attendant, le huis clos togolais n'est plus supportable ni politiquement, ni économiquement.

D'où l'appel réitéré du Groupe des 5, le 20

nouvelle sortie sur la crise politique que traverse le pays. Dans une déclaration publiée le 20 octobre dernier, ils ont condamné les violences et appelé au dialogue, « La Délégation de l'Union européenne, la Coordination du Système des Nations Unies et les Ambassades d'Allemagne, de France et des États-Unis d'Amérique suivent avec préoccupation la situation politique au Togo », pouvait-on lire dans le communiqué conjoint. Ils déplorent « les actes de violence, de provocation et d'intimidation de ces derniers jours ainsi que les pertes en vies humaines et exprime ses condoléances et compassion aux familles éprouvées ». Et réitèrent leur appel à toutes les forces politiques du Togo à engager rapidement un dialogue apaisé, sincère et constructif, seule voie pour sortir le pays de la crise actuelle.

Cette sortie intervient au lendemain de l'appel de la porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, Agnès Romalet-Espagne qui depuis Paris, a déclaré que son pays suivait avec préoccupation la situation.

« Nous condamnons fermement les violences récentes qui ont fait plusieurs victimes, notamment à Lomé et à Sokodé. Nous appelons les parties à l'apaisement et à entamer un dialogue » a-t-elle indiqué.

Même son de cloche quelques jours plutôt chez Michaëlle Jean, la secrétaire générale de la Francophonie : « il est primordial d'encourager toutes les actions de nature à contribuer à la résolution de cette crise et au retour à un climat apaisé » a affirmé la Canadienne.

LA PERFORMANCE VOUS OUVRE LE MONDE



GROUPE
MAROC
TELECOM

moov.tg

Le Groupe Maroc Telecom, leader des solutions télécoms en Afrique, et Teddy Riner, double champion olympique de judo et 9 fois champion du monde, partagent tellement de valeurs de respect, de confiance et de générosité qu'ils ne pouvaient que se rencontrer.

Nous visons les mêmes objectifs : transmettre notre savoir-faire et notre modèle unique de réussite pour que chacun puisse atteindre l'excellence.

Nous construisons un même rêve : donner à chaque togolaise et togolais le pouvoir de réaliser ses projets, d'apprendre, de se comprendre, d'entreprendre et de réduire les distances entre les pays et les hommes.

Adama KPODAR, Agrégé des Facultés, lance un appel à une V^e République.

Adama KPODAR
Professeur Titulaire de Droit
Public et de Science Politique
Agrégé des Facultés

Je pense qu'il faut passer à la V^eme République, car la fossilisation constitutionnelle autour d'une constitution de malentendus est un danger permanent pour la République. La constitution est, en effet, comparable à ces vins de nobles cépages, dont on ne sait jamais à la récolte s'ils vieilliront bien.

Dans l'histoire constitutionnelle du Togo, la IV^eme République, nonobstant toutes les critiques dont elle fait l'objet, a battu, pour le moment, l'exploit de longévité constitutionnelle, puisqu'elle a 25 ans, à côté de la I^{ère} République qui n'a résisté que moins de deux ans aux vicissitudes politiques ; la II^eme qui n'y a survécu que 19 ans ; la III^eme que 12 ans ; le régime de transition lui a duré 03 ans.

Cette longévité n'étant synonyme ni d'éternité, ni d'immortalité, aujourd'hui, le discours et les revendications sur le réformisme constitutionnel se font jour, surtout que la constitution qui symbolise la IV^eme République a mal vieilli. Elle est sous les feux des tirs croisés de l'ineffectivité, de lifting, de coups de canifs, d'instrumentalisation, de déficit de légitimité et de contestations les plus acerbes ; tous ces maux du siècle qui ternissent le lustre du constitutionnalisme d'ici et d'ailleurs. Ce discours balance entre trois tendances : celle du retour à la constitution du 14 octobre 1992 dans sa version originelle in integrum, celle de la révision de la constitution actuellement en vigueur, et celle plus silencieuse, du maintien de la constitution dans sa version actuelle. Ces différentes positions oscillent toutes autour de cette constitution élaborée dans un contexte difficile de malentendus, tel que nous l'enseigne l'histoire. Elle est aussi un paradoxe constitutionnel, car, malgré ces problèmes, elle a été adoptée à une grande majorité par le peuple togolais qui a été appelé par le Général Gnassingbé Eyadema, affaibli et malmené par la Conférence nationale souveraine, à voter oui.

Mais, que l'on ne se trompe pas ; cette adhésion formelle, ne doit pas cacher la réalité politique, selon laquelle la constitution de 1992 a été substantiellement un accord sur un désaccord, ou un accord en trompe l'œil. C'est la raison pour laquelle, elle a été révisée par une partie, dès que l'occasion s'était présentée à elle en 2002. Pourquoi alors rester dans cette option totémique de la IV^eme République autour d'une constitution de toutes les mécontentes, de toutes les querelles ? N'est-il pas plus simple de passer à une V^eme République, surtout que l'on souhaite réviser cette constitution de 1992 par referendum ? On le sait, l'adoption d'une nouvelle constitution de nature rigide s'effectue par referendum, dans une société démocratique. Il suffit donc de dire que la V^eme République ne naîtra

formellement que par son adoption référendaire sur le tombeau de la constitution de 1992 qui sera, elle, abrogée.

Mais, il y aurait dans le changement de constitution ou de République deux tendances. Une constitution s'édifie, en règle générale, sur des bases juridiques neuves, à défaut d'être entièrement inédites au plan technique. Il importe de replacer cette démarche par rapport aux lois de l'évolution. A savoir que la nouvelle constitution s'inscrit, normalement en réaction par rapport à sa devancière (plus jamais ça !). Mais, comme une constitution n'est pas synonyme pour autant de révolution, l'imitation ou la conservation garde sa place (tout, comme avant !), tant il est avéré que la vie politique procède, par voie de sédimentation ou d'alluvions. M'appuyant sur la tendance majoritaire de la doctrine sur cette question de la continuité constitutionnelle qui se conjugue en variables et en constances, je peux affirmer, sur la base de la conception substantielle de la constitution que le passage de la IV^eme République à la V^eme République, est résolu dans cette formule : faire naître la V^eme République (II) sur les acquis de la IV^eme République (I).

I- Les acquis de la IV^eme République.

C'est au bout de l'ancienne corde constitutionnelle qu'on tisse la nouvelle corde constitutionnelle serais-je tenté de dire, pour démontrer que l'avènement de la V^eme République ne sera pas fait dans le reniement ou le renoncement total aux principes constitutionnels de la IV^eme. Il ne pouvait en être autrement dans un monde aujourd'hui caractérisé par l'universalisation des principes de démocratie, de l'Etat de droit et de l'appartenance du Togo à une communauté ayant en partage certaines valeurs constitutionnelles. Ce sont les constantes constitutionnelles. Ainsi, la constitution de 1992 survivra sur certains principes substantiels tant sur le plan matériel qu'institutionnel.

LES SURVIVANCES MATÉRIELLES

Réformons-les sans hésiter, mais sans les compromettre, sans les exploser. Certaines idées de droit à inscrire aux frontispices de la V^eme République seront certainement d'inspiration de l'ancienne norme fondamentale, pour la simple raison qu'elles ne sont pas remises en cause par la classe politique et surtout qu'elles s'inscrivent dans un patrimoine constitutionnel commun partagé par le Togo avec d'autres nations

dites démocratiques. Pour les retrouver, il faudra faire une descente dans le sous-sol des constitutions notamment dans les dispositions préambulaires. La constitution est en effet, le reflet d'une histoire et d'une philosophie politique. Son Préambule, naguère relégué à la périphérie normative des règles constitutionnelles, aujourd'hui réhabilité dans le contentieux constitutionnel en Afrique, véhicule mieux l'esprit et l'idée de droit de la norme fondamentale, tel le Saint des Saints où l'on va rechercher une nouvelle naissance, lorsque l'on veut



renaître. Héritière du printemps démocratique des années 1990, il apparaît donc évident que la Constitution de 1992 puisse léguer ses idées de droit, ses principes fondamentaux, ses options cardinales à l'avenir constitutionnel. Je pense dès lors, sans rentrer dans les détails, à l'affirmation des acquis de la conférence nationale souveraine ; la quête perpétuelle de l'Etat de droit ; la protection des libertés contre la domination de l'Etat, l'attachement à la démocratie ; le multipartisme ; l'adhésion aux valeurs partagées dans le cadre des organisations universelles et régionales.

Je suis aussi certain que certaines interdictions fixées dans l'ancienne constitutions seront reprises in extenso par la nouvelle : la nature républicaine de l'Etat ; la nature unitaire et décentralisée de l'Etat, le titulaire de la souveraineté et ses conditions d'exercice. On pourra donc admettre sans hésiter que la nouvelle République baigne dans l'ambiance principielle de l'ancienne, du point de vue matériel, mais aussi certainement sur le plan

institutionnel.

LES SURVIVANCES INSTITUTIONNELLES

Tout en sachant que le schéma institutionnel classique qui repose sur le principe de la séparation des pouvoirs sera reconduit, je m'attarderai beaucoup plus sur l'Exécutif.

On se souvient que la Constitution de 1992 dans sa version originelle a établi les rapports entre le Chef de l'Etat et le Premier ministre, en faveur du second. En effet, le Chef de l'Etat, élu au SUD, sans être rejeter à la périphérie des prérogatives de l'Exécutif, était quand même démuné. Il s'agit là d'un paradoxe constitutionnel, justifié par les passions

C'est la raison pour laquelle je pense que sur ce point précis, la révision de 2002 a été bénéfique car elle assure au sein de l'Exécutif une cohérence juridique et une stabilité institutionnelle. En effet, étant élu au SUD, le Chef de l'Etat devient un délégataire et le dépositaire de la souveraineté nationale. Le Chef de l'Etat qui est donc l'homme de la nation, mis en place par elle-même pour répondre à son destin, qui choisit le premier ministre, qui le nomme, ainsi que les autres membres du gouvernement, qui a la faculté de le changer, soit que se trouve accomplie la tâche qu'il lui destinait et qu'il veuille s'en faire une réserve, en vue d'une phase ultérieure, soit parce qu'il ne l'approuverait plus ; le Chef de l'Etat qui arrête les décisions prises dans le gouvernement, promulgue les lois, négocie et signe les traités, décrète ou non les mesures qui lui sont proposées, est le chef des armées, nomme aux emplois publics. Il doit être évidemment entendu que l'autorité indivisible de l'Etat est confiée tout entière au Président par le peuple qui l'a élu, qu'il n'en existe aucune, ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire, qui ne soit conférée et maintenue par lui, mais dans le respect des principes de la séparation des pouvoirs.

On comprend dès lors que dans ce système, le Chef de l'Etat soit le chef effectif du gouvernement et de l'administration, le PM lui, se trouvant, par contre réduit au rôle d'un fondé du pouvoir, d'un homme de confiance, d'un porte-parole vis-à-vis du Parlement. Il était donc normal que des pleins pouvoirs, le premier ministre soit avec la révision de 2002, sans grands pouvoirs.

Dans ces conditions, je ne suis pas être d'accord avec ceux qui souhaitent un retour en bloc de la constitution de 1992 dans sa version originelle. Tout Chef d'Etat élu sur la base de cette version originelle est dans un inconfort juridique et politique tel que la première des choses naturelles à faire est de la réviser, dès qu'il en aura l'occasion. En effet, dans un régime parlementaire avec un exécutif dyarchique, le Chef de l'Etat n'est pas élu au suffrage universel direct, pour faire gouverner le Premier ministre, à sa place.

C'est d'ailleurs aussi l'option de la révision de 1962 en France qui a conduit à la présidentialisation du régime parlementaire. 2002 donne au Togo le coup de départ pour une présidentialisation souhaitée du régime, dans la naissance de la V^eme République, qui devrait se conjuguer en originalité.

(Suite à la page 5)

Adama KPODAR, Agrégé des Facultés, lance un appel à une V^e République.

(Suite de la page 4)

I- Vive la Vème République.

II- L'ingénierie constitutionnelle de la Vème République se doit de trouver des solutions aux problèmes qui divisent la classe politique, mais en même temps, elle ne doit pas s'écarter des exigences juridiques de la consolidation de l'Etat de droit.

III- Cette tâche d'orfèvrerie constitutionnelle pourra s'effectuer en conjuguant perfectionnement de certaines pistes juridiques tracées par la IVème République et innovations juridiques propres à la Vème République.

IV- Les perfectionnements substantiels

VI- Aujourd'hui comme hier, il existe en matière d'ingénierie constitutionnelle une idée largement partagée selon laquelle la constitution en Afrique devra être à l'image des réalités historiques et politiques de chaque Etat, pour lui permettre de pouvoir remplir sa fonction politique et juridique. Elle doit aussi véhiculer certaines valeurs que le peuple souhaite mettre au fondement du contrat social ou qu'il vise à atteindre. On sait bien que les principes juridiques de l'affirmation de l'Etat de droit et du pluralisme politique ne suffisent plus pour atteindre les objectifs de la démocratie ou du constitutionnalisme libéral, à l'épreuve des faits.

Certains préceptes de gouvernance politique s'avèrent indispensables. C'est pour cette raison que le Préambule de la constitution de la Vème République devra réaliser ce progrès qualitatif en affirmant clairement le principe de la redevabilité politique, de la moralisation et de la transparence de la vie politique, de la redistribution équitable des ressources et des richesses de l'Etat, de la nécessité de la transparence dans le processus électoral et de l'unité républicaine de l'Etat, qui bannit les préférences fondées sur l'ethnie. Ces valeurs qui

aujourd'hui sont évoquées par tous, peuvent contribuer à l'affirmation d'une République et d'une démocratie exemplaire.

VII- Sur un autre plan, les constitutions africaines et celle togolaise plus spécifiquement brillent par leur sécheresse sur le terrain économique. La revue documentaire montre les difficultés des auteurs d'appréhender cet objet d'étude qu'est la lecture économique et sociale de la constitution. Or, comme nous l'enseigne la doctrine des physiocrates du siècle des Lumières, le libéralisme politique qui n'intègre pas le libéralisme économique reste stérile. Dans ce domaine, les pays comme le Brésil, la Chine et le Japon sont bien en avance dans la conception de la constitution comme un outil de développement économique et social. Il me semble donc nécessaire que dans ce domaine, la Vème République est invitée à approfondir dans la constitution les principes de développement économique et social.

VIII- Par ailleurs, dans le but de stabiliser les relations institutionnelles, la Vème République peut parachever l'œuvre commencée par la révision opérée en 2002 sous la IVème. Sans rentrer dans les détails, je me permettrai ici d'en dresser les grands traits. En supprimant la motion de censure et le droit de dissolution, elle pourra opérer une véritable clarification du régime politique, encore assombrie par le maintien de ces mécanismes d'influence réciproque du Législatif sur l'Exécutif de même que la survivance du droit d'investiture parlementaire d'un gouvernement qui émane de la volonté exclusive du Chef de l'Etat. En effet, on ne comprend pas la position d'un Premier ministre collaborateur qui serait aussi bien politiquement responsable et devant le Chef de l'Etat et devant l'Assemblée nationale. On ne gommara pas pour autant les risques d'une cohabitation peut être suicidaire et exécrable pour la stabilité des institutions. Mais, ce

risque pourra être évité ou atténué par l'organisation concomitante de l'élection présidentielle et législative. Il apparaît également nécessaire que la Vème République assure le renforcement du rôle de l'Assemblée nationale, surtout dans le contrôle de l'action gouvernementale. La Vème République doit rendre à l'Assemblée nationale sa souveraineté. Il n'est pas exclu de prévoir un affermissement de la place de l'opposition parlementaire qui, par des mécanismes de questions, des commissions d'enquête parlementaire, pourra éclairer le peuple sur les insuffisances de l'action gouvernementale. Le Chef de file de l'opposition pourra ainsi voir son statut évoluer d'institution législative vers une institution constitutionnelle de l'Etat, dans son rôle d'opposition constructive, et positivement active.

Il reste la question de la limitation du mandat, avec ou sans effet rétroactif, ou avec effet immédiat modulé dans le temps ou pas. Il me semble, qu'en dehors des certitudes juridiques qui peuvent encore faire autorité en face des arguties politiques, la Vème République sera heureuse de consacrer une option dégagée à l'issue d'un accord entre la majorité et l'opposition.

Il demeure que la Vème République devra aussi apporter sa propre marque de fabrique en opérant des innovations substantielles, caractéristiques de son ADN.

LES INNOVATIONS SUBSTANTIELLES

En grands traits, les marques de fabrique d'une nouvelle constitution s'articuleront autour des rejets et des inventions.

Sur le plan des rejets, il me paraît important qu'elle tranche le problème de la seconde chambre dans le dispositif institutionnel. Il existe déjà un débat fort ancien en France par exemple, sur son utilité ; débat réactualisé en Afrique par son acception, son rejet, ce qui fait dire que la polémique n'a pas encore trouvé un aboutissement unanimement partagé. Au Togo plus

particulièrement, on sait bien que la seconde chambre est une invention de la révision de 2002. Si la question de son opportunité politique n'est pas à discuter, il me semble que l'on pourra sur le plan juridique s'interroger sur son maintien, surtout qu'au Togo, le Sénat est une institution noire sur blanc, puisqu'elle n'est jamais opérationnelle, depuis 15 ans. La Vème République devra donc le rejeter, d'autant que son opérationnalisation risque d'alourdir une procédure législative, encore difficilement maîtrisée par la seule chambre qui fonctionne actuellement.

Cette innovation en rejet, ne serait que conforme à la logique d'une décentralisation effective et efficiente. Sur le plan des inventions, on peut d'abord mentionner la nécessité de la création, conformément aux exigences énoncées dans le Préambule, d'une Haute autorité pour la transparence et la moralisation de la vie publique. Elle participe à l'ancrage de la gouvernance démocratique. Son institutionnalisation rappelle aux décideurs l'obligation qui leur incombe d'agir d'une façon responsable au triple point de vue politique, social et économique. Il s'agit donc d'une institution chargée d'assurer la clarté de l'action publique à l'égard des citoyens, la probité des élus et l'exemplarité de leur comportement. Ces trois piliers constituent des exigences de la bonne gouvernance et de la démocratie. Elles contribuent ainsi, au renforcement du lien existant entre les gouvernants et les gouvernés dans le cadre du nouveau Pacte social.

Ensuite, la nouvelle constitution devra assurer l'effectivité de l'Etat de droit en rendant la Cour constitutionnelle plus performante. On pense par exemple à l'élargissement du domaine de compétence, notamment aux litiges constitutionnels entre l'Etat et les collectivités territoriales et à la constitutionnalité d'une loi constitutionnelle. Cette option est dictée par la nécessité de mettre la

Constitution en harmonie avec le processus de décentralisation dans lequel s'est engagé le Gouvernement. On envisage aussi la démocratisation de la saisine du juge constitutionnel, ouverte aux présidents des institutions de la République, dont le chef de file de l'opposition, les collectivités territoriales, les personnes morales et physiques etc... Il faudra aussi renforcer l'autonomie et l'indépendance de cette juridiction, en revoyant les modalités de sa composition.

Enfin, la Vème République pourra tirer les leçons de circonstances douloureuses de son engendrement, en sécurisant et en veillant sur certaines dispositions dont la mutabilité est dangereuse à sa survie et donc au maintien de l'ordre constitutionnel et de la paix. Des procédures de révisions stabilisatrices de la République doivent monter cette garde. Nous pensons, d'une part, à une disposition qui empêche l'Exécutif ou le Législatif, en exercice d'opérer une réforme sur les conditions d'éligibilité et la durée de leur mandat en vue d'en bénéficier, et, d'autre part, à une autre qui criminalise toute tentative de révision des interdictions de révision constitutionnelles.

Il faut donc refuser le fétichisme constitutionnel qui écarte l'éventualité d'une Vème République. Du passé, répond l'avenir dit-on. En dehors de phénomènes authentiquement révolutionnaires répudiant le passé, le changement ultérieur de constitution intègre un certain nombre d'acquis devenus entre temps irréversibles. La Vème République qui ne nie pas la IVème constitue dans la pensée des citoyens un nouveau départ sur un nouveau pacte social.

Ce changement psychologique qu'opère le « neuf » constitutionnel est important pour un peuple qui s'adosse au « vieux » constitutionnel, ayant montré ses faiblesses et limites. Il faut oxygéner l'avenir constitutionnel du Togo. Passons en douce à la Vème République...

FRANCOPHONIE : LA CONFERENCE DES MINISTRES REPORTEE SINE DIE

Dans un communiqué rendu public ce 22 octobre, le gouvernement a annoncé que la Conférence ministérielle de la Francophonie ne pourra plus se tenir à Lomé du 24 au 26 novembre prochains comme initialement prévu. Officiellement, cette décision a été prise « en vue de s'offrir tous les moyens nécessaires de mieux préparer cette rencontre internationale de haut niveau ». Et les autorités togolaises indiquent qu'elle est intervenue après consultation avec les instances de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), principalement la Secrétaire Générale Michaëlle JEAN.

Mais tout le monde sait que ce report/annulation est la conséquence de la crise politique que connaît notre pays. Il intervient dans un contexte d'extrême tension et d'incertitude. Ce climat avait été déjà à l'origine du report/annulation du 1er sommet Afrique/Israël, prévu pour se tenir au cours de ce mois d'octobre. Tous ces signaux sont très négatifs pour notre

pays qui a ramé pour redorer son blason et polir son image, après presque deux décennies de mise au ban de la communauté internationale. Au moment où les efforts commençaient à porter les fruits, que la destination Lomé redevenait fréquentable et la capitale ambitionnait de reprendre son statut de carrefour de grandes rencontres internationales, tout s'est écroulé en l'espace d'à peine deux mois.

Selon plusieurs sources, le Togo est de nouveau considéré par les tours opérateurs, les armateurs, les assureurs et les évaluateurs de risques/pays, de toutes natures, comme un pays à risque. Une très mauvaise nouvelle pour l'économie togolaise et les opérateurs économiques, surtout à quelques semaines des fêtes de fin d'année. Autant dire que la résolution de la crise actuelle par des solutions réalistes et acceptables pour tous, est un impératif catégorique et une question de survie économique et sociale.

LA SNPT :

Les greves à répétition qui plombent la production

La Société nouvelle de phosphate du Togo (SNPT) est de nouveau paralysée ce 9 Octobre 2017 par un énième mouvement de débrayage des employés de cette société jadis, un des fleurons de l'économie nationale. Ce lundi matin on peut apercevoir aux abords de l'unique voie jonchée de flac d'eau qui mène à l'usine, que l'ambiance n'est pas celle des grands jours. Devant le portail à demi fermé, une dizaine de gendarmes, matraques en main, veille au grain. Et pour cause, à quelques mètres d'eux, les agents de la société malgré le mouvement étaient présents pour identifier ceux qui ne respectent pas le mot d'ordre.

GENESE D'UN MOUVEMENT QUI PARALYSE LE SECTEUR MINIER

Le temps où la Société productrice de phosphate du Togo faisait la pluie et le beau temps est révolu. Aujourd'hui, elle est l'ombre d'elle-même et en proie à de nombreuses crises qui pour la plupart sont la conséquence de la gabegie qui avait couru au sein des différentes directions qui se sont succédées à la tête de la société.

Depuis 2012, un vent de contestation souffle sur la société. Des mouvements de débrayage intempestifs perturbent les activités minières. A la suite des derniers soubresauts ? un préavis de grève avait été déposé en cinq points à savoir l'application des minima conventionnels, les primes de production de l'année 2014, la restauration de la prime de rendement, de qualification au titre des années 2015-2016, des primes de transport et de logement...

LES PRIMES POMME DE DISCORDE

Après d'âpres négociations parfois houleuses, sous la houlette du Premier ministre, un relevé de conclusion a été signé en novembre 2015. Même si ce relevé ne prenait pas en compte la totalité des revendications des travailleurs, il a été notamment paraphé par les représentants des travailleurs. L'employeur s'est engagé au cours des négociations à verser en deux tranches la somme de 250 millions de F CFA pour le règlement du problème de minima. En contrepartie, les travailleurs de leur côté se sont aussi engagés à observer un moratoire de 4 ans sur les revendications d'ordre social.

Une fois signé, l'accord souffrira d'interprétation. Les employés tout en reconnaissant que leur grille ne souffre plus de problème de minima conventionnel, ont une autre interprétation des modalités de son application. En effet, pour les employés le paiement de ces minima doit débuter depuis la date de la première revendication liée à ce minima, c'est-à-dire depuis 2012 alors que l'employeur qui n'a pas la même lecture de la chose, a fait un rappel à partir de janvier 2016. Ce qui n'est pas du goût des employés qui accordent une importance capitale aux versements de ces primes.

« Nous reconnaissons effectivement qu'aujourd'hui notre grille ne souffre plus de problème de minima conventionnel mais notre revendication n'est pas posée par rapport à la grille mais c'est de l'application c'est-à-dire du paiement de ces minima conventionnels qu'il s'agit », a déclaré le délégué du personnel M. Poho Egbohohou. Et de poursuivre « Nous demandons que les travailleurs soient payés

en bonne place dans les revendications des employés, la direction souligne que ces primes n'ont jamais existé. Notons que la SNPT est née en 2008 sur les cendres de l'IFG. « La SNPT n'a jamais institué ces primes. Ces primes existaient au temps de l'OTP et de l'IFG qui ont été dissouts et même avant leur dissolution, ces deux sociétés ne distribuaient plus ces primes », clarifie M. Kézié.

rappel du salaire de 2012 à 2016, c'est ce que nous voulons que l'employeur paie », a insisté le syndicaliste.

Face à ce qui s'apparente à un dialogue de sourds, la production du phosphate togolais qui est de loin la meilleure sur le marché international tourne au ralenti. Les 1400 employés des deux sites, la mine et l'usine, plombent la production par leur débrayage. La SNPT est une entreprise



Manifestation des employés (photo archive)

conformément à la convention interprofessionnelle c'est-à-dire depuis la date de sa mise à effet qui est le 05 Février 2012 mais pour l'employeur c'est la date de la signature de l'accord qu'il prend en compte c'est-à-dire le 10 Septembre 2015. Et il a fait un rappel jusqu'en janvier 2016 et nous ne savons pas pourquoi l'employeur s'est arrêté en janvier 2016 », s'est-il interrogé.

Michel Kézié, le Directeur général de la SNPT apporte son éclairage. Selon lui nulle part dans le relevé des conclusions, il n'est fait mention de ce rappel de la période 2012-2016. « On n'a jamais parlé de ça. Dans le relevé des conclusions qui date du 04 novembre et que les représentants des travailleurs ont paraphé, on a juste fait mention de la distribution des 250 millions de F CFA et ils devraient de leur côté mettre fin à toute revendication », nous a confié le directeur de la société.

S'agissant des autres primes notamment les primes de rendement et de qualification qui figurent aussi

Faux rétorquent les employés pour qui la prime de rendement découle d'un accord tacite entre les travailleurs et la direction et elle date de 1979. Il n'existe pas un montant fixe. Comme son nom l'indique, elle est payée en fonction du rendement et de la production. « Ce n'est qu'en 2013 que l'employeur a pris la décision unilatérale de sa suppression. Ce qu'avait contesté le personnel », déclare Sakibou le Secrétaire général du principal syndicat du secteur. Il dénonce la mauvaise foi de la direction qui lors des négociations a pris l'engagement de payer la prime de rendement de 2014. Et dans ce sens, estime-t-il, la direction a consenti à la mise en place d'une commission pour étudier les paramètres à utiliser pour le calcul de cette prime. Jusqu'à présent le résultat de cette commission est attendu par le personnel raison pour laquelle dans l'accord du 10 Septembre ils ont dit qu'il y aura une commission dans le courant de ce mois d'octobre pour déterminer le calcul de cette prime. « La revendication c'est de faire le

de production continue. Tant qu'un maillon de la chaîne fait défaut, il se répercute sur le rendement. « Si on produit 2000 tonnes par jour, et s'il y a deux jours d'arrêt c'est dire que la production va chuter d'au moins 4000 tonnes et cela a des répercussions sur l'entreprise », note M. Sakibou qui déplore une situation préjudiciable à l'entreprise. Et il continue qu'ils sont ouverts au dialogue.

MANQUE D'INVESTISSEMENT

Avec 500 000 tonnes avant la fin du mois d'octobre, la production est loin

d'atteindre les 800 000 tonnes de l'année dernière.

La situation est difficile, concède le Directeur général de la SNPT. « Les ventes ne suivent pas la production. Nous avons du stock dans le magasin et difficilement on arrive à vendre. Ce qui fait que nous avons baissé drastiquement les prix. La situation est de plus en plus difficile pas uniquement pour la SNPT mais pour toutes les grandes sociétés qui sont obligées de licencier mais nous on s'est dit qu'on ne va pas prendre des mesures drastiques en licenciant le personnel ou en diminuant les salaires », souligne M. Kézié.

Son divergeant de la part des employés qui imputent cette baisse de la production à l'absence de vision et d'investissement.

La mine dont de nouvelles découvertes sont faites pour une production estimée à hauteur d'un million de tonne, ne souffre de rien et le personnel est prêt à produire si on l'accompagne avec des moyens techniques de pointe.

« Le vrai problème de l'usine ce sont les pièces de rechange. Le personnel est prêt à produire mais les installations sont vieillissantes. L'usine n'est maintenue que grâce à la magie du personnel qui arrive à la faire tourner grâce à de vieilles pièces qu'on avait abandonnées par le passé pour usure. Et quand cela se produit l'employeur est fier que ça marche au lieu de chercher des solutions définitives », peste un technicien de l'usine Kpomé.

Il est indéniable que la SNPT n'est plus ce qu'elle était dans les années 1970. La baisse du cours sur le marché international est passée par là. Malgré cette baisse, elle apporte d'une manière d'une autre sa contribution à l'économie nationale. Pour le rôle qu'elle continue par jouer pour les 1400 employés et leurs familles, employés et employeurs doivent faire table rase et privilégier l'intérêt général pour remettre sur les rails l'entreprise déjà mise en mal. Il en va de la survie de tous.



TRAVAIL DOMESTIQUE AU TOGO Le visage de l'injustice sociale

✉ Marc ABOFLAN
& Patrick SANGA (Stagiaire)

Malgré la volonté affichée des pouvoirs publics, des agences de placement et des syndicats, les conditions de travail des employés domestiques au Togo restent exécrables pour la majorité. Tour d'horizon !

Ils sont souvent désignés par le terme péjoratif de bonnes ou de boys, parce que le travail qu'ils ont choisi de faire est très peu considéré dans notre pays. Salaire dérisoire, conditions de vie et de travail misérables, les travailleuses et travailleurs domestiques sont de véritables laissés-pour-compte de la société togolaise.

Le secteur est caractérisé par une forte présence féminine. Souvent issues de familles pauvres, ces jeunes filles viennent pour la plupart des villages de l'intérieur du pays à la quête du minimum vital et d'un peu d'épargne, soit pour réaliser un projet de formation professionnelle ou réunir des fonds, afin de satisfaire un besoin crucial dans la famille (une maman ou un frère sérieusement malade et nécessitant une intervention coûteuse).

Pourtant, le secteur est un véritable pourvoyeur d'emplois. Des gardes-enfants en passant par les majordomes au personnel de ménage, la demande est forte, avec l'apparition d'une véritable classe moyenne. Cependant, il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de travailleurs domestiques. Malgré la ratification par l'Etat togolais de la convention 189 de l'OIT attend toujours depuis 2011, leur situation ne s'améliore pas. Néanmoins le tableau n'est pas tout noir. Il existe des ONG, des associations qui militent en leur faveur, et même un syndicat qui tant bien que mal essaie de les rassembler pour mieux porter leur voix.

A Lomé, les agences de recrutement et de placement des travailleurs domestiques n'ont pas évolué avec les besoins et les exigences du temps. Très souvent mêlées à des scandales de trafic humain et de

complicité de traitement dégradant des travailleurs, elles n'ont aucune capacité de suivi et de protection des droits des travailleurs dans les ménages d'accueil. Aujourd'hui, les traitements inhumains et dégradants que subissent les travailleurs domestiques ont découragé de nouvelles aventures dans le métier. Trouver une digne domestique à Lomé relève d'un parcours de combattant.

PERSONNE À TOUT-FAIRE

Bien que par définition, le lieu de travail du travailleur domestique soit exclusivement au sein d'un ménage, celui-ci est souvent amené à sortir, soit pour faire des achats, soit pour vendre, ceci au profit de son employeur. Il y a donc une mauvaise connaissance des limites du travail domestique, ce qui amène les employeurs à transformer ces hommes et femmes en des personnes à tout faire alors qu'il ne devrait pas en être ainsi. Selon l'article 1er de la convention 189 de l'OIT, « travail domestique désigne le travail effectué au sein de ou pour un ou plusieurs ménages » et « travailleur domestique désigne toute personne de genre féminin ou masculin exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail ».

Une définition imprécise quant aux limites du travail domestique même dans les textes de la plus haute instance mondiale de travail. Consciente de cette situation qui est en leur faveur, les employeurs ne se font pas prier. Les travailleurs domestiques doivent très souvent tout faire. Nettoyer la maison, cuisiner, faire la lessive de toute la maisonnée du plus petit aux grands-

parents, prendre soin de ces deniers et aussi des malades de la famille s'il



Une employée de maison en train de préparer

en a, faire le repassage des habits, servir de jardinier, de gardien, et même de chauffeur si le travailleur a la qualification requise. C'est un fourretout qui ne permet pas au travailleur généralement sans instructions élémentaire, ou avec un niveau scolaire assez bas, de mener une existence digne. Avec tout ce qu'il doit faire, le travailleur domestique se retrouve très souvent avec des horaires inhumains : plus de quinze heures de travail ardu chaque jour et presque sans repos, à peine certains ont le temps de manger pour ceux qui en ont, et d'autres se contentent des miettes et des restes pour se garder en forme.

Et pire, il est exposé à des abus physiques, sexuels et mentaux et complètement désarmé parce qu'ignorant ses droits pour la plupart. Face à cette situation, dont les pouvoirs publics se font complices surtout

avec la ratification de la convention 189 de l'OIT qui traîne depuis 2011. Néanmoins le Ministère de l'action sociale de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA) soutient les associations et ONG qui

militent pour l'épanouissement de ces hommes et femmes.

UNE ABSENCE DE LÉGISLATION

Malgré les beaux discours et toute la volonté affichée pour améliorer le cadre réglementaire de l'exercice du travail domestique au Togo, l'un des principaux freins à l'amélioration est l'absence d'un cadre juridique précis concernant le travail domestique au Togo.

« Les travailleurs domestiques, c'est des gens qui n'ont pas de SMIG, c'est des gens dont la vie est carrément hypothéquée, il y a aucune règle qui les protège par rapport au travail qu'ils sont en train de faire, ils sont donc employés à des employeurs qui, pour la plupart, ne regardent même pas que c'est des êtres humains et qu'ils ont besoin de certains droits ». Voici la condition

de vie des travailleurs domestiques telle que dressée par l'Office de Développement et des Œuvres Sociales (ODOS) de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo.

Pour corriger ce mal, plusieurs actions doivent être menées, dont la signature par l'Etat togolais de la Convention 189 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ; une convention qui donne des droits de protection sociale à ces derniers. Pour y arriver, les organisations de la société civile (OSC) actives dans la défense et protection des droits de l'homme, particulièrement ceux des travailleurs domestiques, doivent mener des plaidoyers auprès des autorités compétentes.

« Le Togo n'a pas encore signé cette convention et nous voulons vraiment faire ce plaidoyer pour amener les décideurs togolais à signer cette convention pour donner un bien être sociale aux travailleurs et travailleuses domestiques », a souligné Roger GOEH-AKUE, Coordonnateur National de ODOS de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo. Selon lui, cette signature est capitale au point où elle devra permettre de « continuer notre bataille et atteindre l'objectif général qui est de voir les travailleurs et travailleuses domestiques jouir de leur milieu professionnel ».

Au delà de la signature de la convention 189, les autorités doivent aller plus loin. L'Agence Welcome, une agence de placement de travailleurs domestiques, à travers le Syndicat des Travailleurs Domestiques du Togo (SYNTRAD-TOGO) et en partenariat avec le Comité National des Défenseurs des Droits des Travailleurs Domestiques (CNDtrad) annonce avoir soumis un cahier de charges au gouvernement, fin juillet dernier.

(Suite à la page 9)

SYNTRAD-Togo, pour la défense des droits des travailleurs domestiques

Créé en juillet 2007 et affilié la même année à la Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT), le Syndicat des travailleurs domestiques du Togo (SYNTRAD-Togo) a vu le jour avec le soutien de l'agence de placement Welcome est aujourd'hui dirigé par un bureau de sept membres dont certains sont des travailleurs domestiques encore en activité.

Selon Mme Léontine GBATI, trésorière générale, le SYNTRAD-Togo compte plus de cinq cents adhérents. Bien que sans grands moyens, le syndicat initie régulièrement des séances de formation à l'endroit de ses adhérents et non adhérents sur les droits et devoirs du travailleur domestique. « Il est important que le travailleur domestique connaisse ses droits ainsi que ses devoirs et surtout ce qu'il cherche en faisant ce travail. Dans notre syndicat, nous encourageons nos frères et sœurs à faire des économies pour pouvoir apprendre un métier une fois qu'ils n'auront plus envie de continuer à faire le même travail ».

Le syndicat est donc là en soutien à ses adhérents et non

adhérents. Pour son bon fonctionnement, toute association syndicale a besoin de moyens, c'est pourquoi il est exigé des membres et adhérents des cotisations. Le SYNTRAD-Togo est un syndicat dont les membres sont défavorisés ce qui les amène à ne donner qu'aléatoirement leurs cotisations. Il en résulte pour le syndicat un manque de moyens et ainsi une difficulté dans l'atteinte des objectifs. Alors que les objectifs comme la revalorisation des salaires des travailleurs domestiques, l'amélioration de leurs conditions de travail et la consolidation du cadre législatif passent par des sensibilisations et des plaidoyers qui nécessitent des investissements, le SYNTRAD-Togo se retrouve ralenti dans son élan et les multiples problèmes de la CSTT n'arrangent en rien la situation. Pour

autant, le syndicat en étroite collaboration avec l'agence Welcome et d'autres partenaires du domaine comme l'ONG WAO Afrique organise tous les 22 juillet des manifestations à l'occasion de la journée internationale des travailleurs domestiques. Au cours de ces manifestations, le syndicat adresse ses recommandations aux autorités. Au nombre de ces recommandations, il y a, en bonne place, la ratification de la convention internationale signée à Genève le 16 juin 2011 dite convention 189 de l'OIT qui concerne le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, l'adoption d'une loi réglementant le travail domestique au Togo la volonté du syndicat d'être associé aux discussions et négociations sociales portant sur le travail domestique.

Le chemin est difficile et long pour arriver à un niveau acceptable de condition de travail dans le secteur du travail domestique. Le SYNTRAD-Togo demande aux autorités et aux acteurs sociaux de faire encore plus d'effort pour la cause des « hommes et femmes à tout faire » pour leur épanouissement.

Une problématique qui inquiète mondialement

L'on recense actuellement 53 millions de travailleurs domestiques au monde dont 83% sont des femmes. Et malgré l'adoption de la convention n° 189 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques, ratifiée par plusieurs pays, les conditions de travail restent exécrables pour la majorité.

Les travailleurs domestiques représentent une part importante de la main-d'œuvre mondiale du secteur informel et figurent parmi les catégories de travailleurs les plus vulnérables. Ils travaillent pour des ménages de particuliers, souvent sans véritable contrat de travail, sans être déclarés, exclus du champ de la législation du travail. Actuellement, on dénombre au moins 53 millions de travailleurs domestiques dans le monde, sans compter les enfants qui travaillent comme domestiques et ce nombre ne cesse d'augmenter dans les pays développés et en développement. Bien qu'un nombre conséquent d'hommes travaillent dans le secteur - souvent comme jardiniers, chauffeurs ou majordomes - le travail domestique demeure extrêmement féminisé: 83 pour cent des travailleurs domestiques sont des femmes.

Leur travail consiste en diverses tâches: nettoyer le logement, cuisiner, faire la lessive et le repassage, garder les enfants, prendre soin des personnes âgées ou des malades de la

famille, servir de jardinier, gardien ou chauffeur pour la famille.

Un travailleur domestique peut travailler à temps plein ou à temps partiel; il peut être employé par un ménage unique ou par des employeurs multiples; il peut être logé chez son employeur ou avoir sa propre résidence. Il peut travailler dans un pays dont il n'a pas la nationalité: on parle dans ce cas de travailleur domestique migrant.

A l'heure actuelle, les travailleurs domestiques sont souvent confrontés à de très bas salaires, des horaires de travail excessifs, ils n'ont aucun jour de repos hebdomadaire garanti et sont parfois victimes d'abus physiques, mentaux ou sexuels ou d'entrave à leur liberté de circulation. L'exploitation des travailleurs domestiques peut être attribuée en partie aux lacunes de la législation nationale en matière de travail et d'emploi et reflète souvent des discriminations à raison du sexe ou de la race.

L'OIT et la CSI en ligne de front

Des conditions de travail déplorables, l'exploitation de la main-d'œuvre et les violations des droits humains sont les principaux problèmes que rencontrent les travailleurs domestiques. L'Organisation internationale du Travail (OIT) entreprend de protéger leurs droits, de promouvoir l'égalité des chances et de traiter, et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Sa

stratégie globale consiste à renforcer les capacités et les institutions nationales, grâce à des politiques et à des réformes législatives; à promouvoir la ratification et l'application de la Convention n° 189 sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques, 2011 et de la Recommandation n° 201; à faciliter l'organisation des travailleurs domestiques et de leurs employeurs; à mener des actions de sensibilisation et de promotion; et à créer une base de connaissances et des outils stratégiques.

La convention (n° 189) sur les travailleurs domestiques adoptée en 2011 est un traité historique établissant des normes pour le traitement des travailleurs domestiques. Il affirme que les travailleurs domestiques ont droit, comme tous les autres travailleurs, au respect et à la protection de leurs principes et droits fondamentaux au travail, à une protection minimum. La convention fixe un cadre normatif minimum concernant la promotion et protection des droits de l'homme, les principes et droits fondamentaux au travail, les termes et conditions d'emploi, la durée du travail, la rémunération, la santé et sécurité au travail, la sécurité sociale, les groupes à risques notamment les enfants travailleurs domestiques, les travailleurs logés chez l'employeur, les travailleurs domestiques migrants

etc, le agences d'emploi privées et la résolution des différends, plaintes et application du droit.

Au cours des six années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention n° 189 les gouvernements de pratiquement 50 pays ont modifié leur législation afin d'assurer une meilleure protection de l'emploi aux travailleurs domestiques.

On estime à 15 millions les travailleurs qui bénéficient désormais d'une amélioration de leurs droits et protections au travail, notamment le droit à un jour de congé par semaine, un salaire minimum applicable doublé, voire triplé, ainsi qu'un accès à la protection sociale. Des dizaines de nouveaux syndicats pour les travailleurs domestiques ont été mis sur pied depuis 2011, comptant au total quelque 100 000 membres.

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI (Confédération Syndicale Internationale), qui a mené une campagne en faveur du droit des travailleurs domestiques estime que : « les avancées reposent sur une combinaison efficace de l'organisation et de la mobilisation avec une action visant à obtenir une modification de la législation et l'élaboration d'une nouvelle norme internationale à l'OIT. Il reste encore beaucoup à faire, mais le pouvoir des travailleurs domestiques est désormais bien établi. »

Le Madagascar, le Sénégal et l'Espagne devraient se joindre à la liste des pays

ayant ratifié la Convention de l'OIT, et Oman prévoit d'élargir les droits et les protections. Des mesures similaires devraient être prises au Bahreïn, un pays qui n'est habituellement pas connu pour le respect des droits des travailleurs. Des projets de loi relatifs aux travailleurs domestiques ont été développés en Inde et en Indonésie, et des alliances entre les travailleurs domestiques, leurs syndicats et d'autres alliés font pression en faveur de l'adoption de ces lois d'ici 2018.

La CSI et la Fédération internationale des travailleurs domestiques ont été les moteurs de la campagne à l'échelle internationale, dans le cadre duquel des coalitions nationales ont promu avec succès des réformes juridiques et l'organisation des travailleurs domestiques.

«Selon des chiffres non officiels, on estime à quelque 17 millions les enfants pris au piège du travail domestique, dont un grand nombre travaillent dans des conditions de travail forcé. Il est évident qu'il y a un travail énorme à accomplir, mais nous appuyons désormais notre travail sur de bases solides, les travailleurs et travailleuses domestiques jouant de plus en plus un rôle de premier plan. Nous exhortons tous les gouvernements à ratifier la Convention n° 189 de l'OIT et à adopter les protections juridiques et autres dont ces travailleurs ont besoin et qu'ils méritent », a indiqué Sharan Burrow.

Mlle Viviane TCHAKPALA, une « bonne » qui a réussi

Ils ne sont pas légion, ces exemples de travailleurs et de travailleuses domestiques qui ont réussi leur vie, via le travail domestique et qui entretiennent toujours d'excellentes relations avec leurs anciens patrons. Le cas de Mme KAMASSA et Mlle Viviane TCHAKPALA est une exception, la patronne et son ex-« bonne » étant devenu un véritable tandem gagnant.

Très fréquemment, les histoires en rapport avec les travailleurs domestiques qui défraient la sont empreintes de tristesse, de pleurs, d'abus de tout genre, de traitements inhumains et d'autres mots encore qui n'honorent pas toujours. Elles sont les plus récurrentes mais elles ne sont pas pour autant les seules histoires qu'on devrait retenir. Celles heureuses aussi existent et font l'écho de bonne entente, au travail bien fait par les travailleurs domestiques et à la reconnaissance méritée de leurs employeurs. Les témoignages sont nombreux et les cas tout aussi heureux les uns que les autres. Nous faisons le zoom sur une de ces histoires, celle de Viviane Tchakpala.

Mlle Viviane TCHAKPALA vient de boucler cinq ans et demi chez sa patronne Mme KAMASSA, et elle y est encore. « Je ne considère plus "Vivi" comme une travailleuse domestique, elle fait partie maintenant de la famille. Il y a longtemps qu'elle a prouvé son sérieux et

son dévouement c'est d'ailleurs pourquoi mes enfants qui sont ses petits frères et sœurs l'apprécient beaucoup. Elle a appris la couture et cette année elle a fait notre joie en réussissant brillamment à l'examen de fin d'apprentissage». Sérieuse, travailleuse et consciente de ses droits et devoirs, Mlle Viviane, la vingtaine, est ce qu'on peut appeler "un modèle" qui doit faire des émules. « C'est vrai, nul n'est appelé à être indéfiniment travailleur domestique, mais je pense que le temps passé à faire ce travail doit être mis à contribution pour se former à une vie future épanouie et heureuse s'il plaît à Dieu, Dieu à qui je suis surtout reconnaissante, car ma patronne est très attentionnée et me considère comme sa propre fille. En fin d'année, je vais finir les remerciements à ma maîtresse-couturière. Après je verrai comment faire pour ouvrir mon atelier de couture. Je sais que ma patronne va m'aider si c'est ce que je veux. »

Il y a de l'ambition mesurée, de la

bienveillance, et plus encore, de la reconnaissance à Dieu pour tous les bienfaits. « Au début ce n'était pas facile du tout, il m'est même arrivé plus d'une fois de penser à abandonner. Les encouragements de ma patronne, l'ambiance à la maison et ma détermination à réussir m'ont permis de tenir. Aujourd'hui je suis contente d'avoir tenu bon. Plusieurs de mes camarades n'ont pas eu cette chance de se retrouver dans une famille aussi accueillante. C'est une grâce. »

Plusieurs facteurs contribuent à permettre un passage convivial et humain des travailleurs domestiques au sein des ménages d'accueil. Même si les différents textes de loi en vigueur ne sont pas encore au point pour défendre efficacement les droits des travailleurs domestiques et de leurs employeurs, la bienveillance de ces derniers associée à la volonté de bien faire ce que les premiers ont à faire est un bon début pour déboucher sur une collaboration quasi familiale.

Baisse de la TVA

sur les produits de première nécessité

PRODUITS ET SERVICES	NOUVEAUX TAUX DE LA TVA
Lait non transformé, Riz à l'exception du riz de luxe, Terminaux mobiles et équipements informatiques, Opération de crédit-bail dans les transports, Matériels de production d'énergie renouvelable	0%
Tissu kaki et tissu imprimé (pagne), Huile alimentaire, Sucre, Farine de céréales (blé, etc.), Pâtes alimentaires, Lait manufacturé, Aliments pour bétail et pour volailles, Poussins d'un jour, Matériels agricoles, Services de location et réparation de matériels agricoles, Hébergement et restauration des touristes	10%

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Le visage de l'injustice sociale

(Suite de la page 7)

Un cahier de doléances qui se résume en sept points essentiels portant sur la réglementation du travail domestique au Togo, la ratification de la convention 189 de l'OIT, la reconnaissance du Comité National des Défenseurs des droits des Travailleurs Domestiques. L'Agence Welcome, le Syndicat des Travailleurs Domestiques du Togo (SYNTRAD-TOGO) et le CNDtrad plaident aussi pour l'établissement de pièces de naissance et de cartes nationales d'identité aux domestiques dont 72% sont sans-papiers, l'élaboration de projets d'alphabétisation et la mise en place d'une protection sociale.

Fin juillet dernier, le gouvernement à travers le ministère de la fonction publique en charge du travail a organisé un atelier qui devrait définir les distinctions relatives à la protection de la maternité et aux conditions décentes de travail des travailleurs domestiques. Les rapports d'étude sur l'analyse comparative de la législation Nationale et de la pratique en rapport avec les conventions N°183 et 189 de l'OIT étaient au menu de la rencontre.

Le Togo est appuyée dans cette démarche par une équipe d'appui technique du travail de l'OIT basé à Dakar.

Cette mission de l'OIT vient appuyer la volonté du gouvernement d'adopter une législation conforme aux recommandations de l'organisme

international par rapport à la couverture sociale des travailleurs domestiques qui représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale dans le secteur informel. En effet, cette catégorie de travailleurs, en dépit du fait qu'ils jouent un rôle essentiel dans le développement d'un pays, est souvent laissé-pour-compte et ne bénéficie aucunement des droits légaux.

LA FORMATION, LA SOLUTION ?

Pour mieux défendre ses droits, il faut d'abord les connaître et avoir les moyens nécessaires. Le travailleur domestique au-delà des conditions difficiles dans lesquelles il travaille doit être formé et sensibilisé à ses droits et devoirs, seule voie pour le mettre à l'abri des abus et mauvais traitements. Qui pour les former et les sensibiliser, qui pour leur venir en aide quand ils sont en difficulté ? Qui d'abord pour les placer et leur éviter un contrat de travail inique et sans nom ? Elles sont nombreuses ces associations et ONG qui font de leur mieux pour leur venir en aide. Même si plusieurs sont là juste pour la forme, ce qui est un autre débat, certaines ayant ou non l'agrément de l'autorité, ont choisi de focaliser leurs efforts sur le bien-être des travailleurs domestiques.

Les organisations de défense des droits humains sont unanimes. Toute

personne qui part sans une formation minimale sur ses droits est une victime facile et est prédisposée à être abusée sans pouvoir réclamer ses droits. Les travailleurs domestiques sont exploités abusivement d'abord parce qu'ils sont pour la plupart mal préparés à faire ce travail. Aucune formation préalable alors que, quel que soit le travail à faire, un minimum de formation est exigé.

Ensuite, puisqu'ils sont sans formation ils ne connaissent pas l'importance du contrat de travail ce qui les amène à accepter de travailler sans au préalable signer un contrat. Sans contrat de travail, même tacite, les employeurs se sentent en position de force et font ce qui leur passe par la tête enfin. C'est donc plus qu'une nécessité pour les candidats au travail domestique de se faire former et de connaître leurs droits.

Pour la protection de ces travailleurs, le Togo regorge de plusieurs ONG et associations. Mais ces ONG et associations ont une portée limitée car la législation en vigueur ne protège pas suffisamment les droits des travailleurs domestiques. Même si le travail des enfants est interdit dans notre pays, même si l'esclavage est aboli depuis, pour une efficacité plus accrue du combat des ONG et associations qui sont en première ligne, il urge pour le Togo de ratifier la convention 189 de l'OIT qui non seulement protège plus

les travailleurs domestiques, elle leur accorde des droits qui sont acquis pour les travailleurs d'autres secteurs depuis des lustres.

WAO Afrique pour la protection et la défense des droits des enfants mène sur le terrain une activité de sensibilisation qui l'amène à faire des portes à portes pour discuter avec les employeurs d'enfants travailleurs domestiques sur la nécessité de les protéger contre les abus. L'ONG Solidarité action pour le développement durable(SADD) active depuis 2003 milite pour de meilleures conditions de travail des travailleurs domestiques et une reconnaissance entière de leur travail qui doit être plus encadré par les pouvoirs publics, et amener ces derniers à revoir la législation en vigueur.

Il existe également très peu d'agences agréées en placement de travailleurs domestiques. La plupart opèrent sans autorisation et souffrent d'un manque manifeste de professionnalisme. Elles sont soit des ONG, soit des associations qui ont diversifié leurs activités vers le placement de travailleurs domestiques.

D'ailleurs il n'est pas rare de suivre des annonces de recherche de travailleur domestique sur les médias, ce qui est une incongruité au regard de la loi qui réglemente le secteur. Malgré leur rareté, certaines agences de placement arrivent

tant bien que mal à faire un travail de qualité et à donner satisfaction aussi bien aux employeurs qu'aux employés. Parmi celles-ci il y a l'ONG Action humanitaire pour un développement intégral (AHDI) qui bien que n'ayant pas encore été agréée pour le placement des travailleurs domestiques a à son actif plus de cinq cents agents placés et qui sont régulièrement suivis.

Jusqu'aujourd'hui, c'est la seule agence de placement qui forme, outille réellement et signe des contrats aussi bien avec les employeurs que les employés dans le domaine. Créée en 1997 et agréée comme agence de placement de travailleurs domestiques en 2016, l'agence Welcome dont Sylvestre ASSIAH est le directeur est de loin l'une des plus actives sur le terrain. Organisant chaque année des événements pour célébrer les travailleurs domestiques et faire des plaidoyers à l'endroit des pouvoirs publics pour mieux revoir la condition de ces travailleurs, l'agence Welcome bénéficie du soutien du MASPFA pour la formation des candidats au travail domestique.

Loin d'être considéré comme un travail à faire toute sa vie, nombre de ceux qui le font sont conscients de la nécessité de mettre de côté de l'argent pour pouvoir apprendre un métier et se prendre en charge.


GROUPES ELECTROGENES

Silencieux, fiable et robuste.

De 8 à 3 300 KVA




Stock disponible chez
CFAO MOTORS



CFAO MOTORS TOGO

cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé

Tél. 22 23 31 00

cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



A la découverte des enfants des couvents vaudous

✎ Albert AGBEKO

Sur la grande place du canton d'Adangbé, ce samedi matin, le tam-tam résonne. A la mannette quatre gaillards, trapus, dont les corps dégoulinaient de sueur jouaient frénétiquement. Sur ces rythmes endiablés, une dizaine d'enfants, le pagne noué à la poitrine, perles autour du cou, les corps induits de kaolin, en demi-cercle, vont et viennent en esquissant des pas de danse.

Ces enfants sont ce qu'on appelle ici les enfants du couvent vaudou. Il s'entend comme des enfants qui sont placés dans des lieux dits « sacrés » (couvents) pour des initiations leur permettant d'entrer dans la catégorie d'adultes ou leur ouvrant l'accès à des confréries, pour une durée allant de 06 mois à 3 ans. Cette pratique s'explique selon les adeptes, par la protection qu'offre le fétiche aux initiés contre les menaces de maladie, de sorcellerie pouvant empêcher l'évolution de l'enfant. Selon les adeptes, ces rites confèrent à l'enfant son passage définitif pour rentrer dans le monde des adultes.

Il est à préciser que certains enfants des couvents vaudous au Togo sont des enfants qui appartiennent à une société secrète dont les membres sont liés par la croyance en des divinités. À ce propos, on note l'existence des couvents de lignage, c'est-à-dire des couvents dont les divinités sont familiales.

« J'ai commencé à voir mal au ventre et mes parents m'ont amené ici. Selon eux je suis née à la suite d'un vœu qu'ils auraient faits au fétiche et donc je devrais servir ce fétiche. Depuis que je suis venu on m'apprend à chanter, et à danser », témoigne l'une des petites, Soklou.

« Mon papa n'a pas l'argent pour me faire sortir des couvents et nous sommes la bas. Nous faisons des sacrifices pour le fétiche », raconte pour sa part Amedome.

Selon une étude réalisée au Togo en 2012 sur le phénomène, son ampleur varie d'une localité à une autre. Tandjoaré Est, Tône Est, Oti nord, kpendjal, Lacs, Moyen Mono et Vo sont les préfectures les plus concernées mais pas exclusivement. A titre d'exemple, selon le tableau de bord 2012 sur la protection des enfants au Togo produit sur la base d'informations recueillies auprès des structures de protection de l'enfant, 357 enfants ont été placés aux couvents au cours de ladite période. Sur 10 enfants victimes de cette pratique culturelle, sept (69,7%) sont des garçons et trois (30,3%) sont des filles. L'analyse selon les régions montre que le phénomène d'enfants placé au couvent est essentiellement présent dans trois régions à savoir la région des Savanes avec des préfectures Tandjoaré, Tône Est, Oti nord, Kpendjal, Kéran englobe près de 33% des cas, la région des plateaux (la préfecture du Moyen Mono) et la région maritime (les préfectures de Vo et des Lacs ; Togoville) avec chacune 30% des cas.

La plupart sont admis contre leur gré et souvent sur la demande expresse de leurs

parents. Durant la période d'initiation, ils ne peuvent pas accéder aux soins de santé car le couvent est un lieu sacré et uniquement ouvert aux initiés. Ainsi, les initiés y vivent dans des conditions d'hygiène précaires.

Au Togo, selon les données du dernier recensement général de la population, plus de la moitié des Togolais pratique la religion traditionnelle animiste. De manière générale, et en dépit de la présence du christianisme et de l'islam, les dieux vaudous sont omniprésents. Et la population reste fidèle aux cultes traditionnels ce qui fait qu'il se développe une forme de syncrétisme.

De ce fait, les couvents sont des lieux de formation des futurs prêtres et prêtresses vaudous. Toutefois, relativise Togbui Gngangblodzro Assiongbon, président de Confédération nationale des prêtres traditionnels du Togo, ils ne deviendront pas tous un prêtre vaudou.

« Ce n'est pas parce que la personne a eu un passage dans un couvent qu'il va être prêtre vaudou. Il est de toute évidence un enfant du fétiche c'est-à-dire qu'il est adepte du fétiche, il va le servir » explique-t-il.

LES COUVENTS LIEUX SACRES

Le couvent est dirigé par le prêtre ou le hounon qui est chargé du culte, le plus souvent c'est un homme. Il est aidé par les vaudoussi ou les hounsi qui selon le vocable veut dire épouse de vaudou.

Pour entrer au couvent, il faut habituellement, recevoir l'appel du vaudou. Ces appels se manifestent par des maladies, et c'est après consultation de l'oracle, que le « Fa », révèle l'origine de la maladie. On oriente alors le patient vers le couvent où il y a son vaudou électeur. Il y a aussi l'obligation faite au chef couvent de donner un des siens et l'obligation qu'à une femme aidée par le vaudou pour avoir un enfant, de donner ce dernier audit vaudou. De plus, certaines personnes, en transe ou non, y viennent poussées par une force indicible. Tel est le cas de dame Apenouvon Mansan, devenue aujourd'hui prêtresse. Selon ses dires alors qu'elle n'était que gamine et ne connaissant personne à Adangbé, elle a été poussée par une force qui l'a conduite jusque dans le couvent vaudou. Elle s'est consacrée à ce fétiche et est devenue aujourd'hui une prêtresse.

Les couvents demeurent des lieux sacrés où le secret est rigueur.

Les initiés rechignent à lever un coin de voile sur les pratiques qui y ont cours. Même le président des prêtres vaudous n'est pas prolix. De ce fait, ce mystère

qui entoure les couvents vaudous fait qu'ils sont vus comme des endroits obscurantistes.

Toutefois, selon certaines personnes qui se sont penchés sur le sujet, les couvents sont des lieux de transmission de coutumes et de traditions, à savoir tout ce qui concerne les habitudes, les usages traditionnels, les façons collectives d'agir et de penser. On enseigne



Les enfants des couvents Vaudous

aux initiés l'oubli de leur passé, car ils renaissent. Par la suite, on leur inculque la foi en ce dieu lointain, dont les seuls intermédiaires sont les vaudous représentés en mottes de terre, ou en bois ou en fer, selon les attributs de ces dieux.

C'est aussi dans les couvents qu'ils apprennent à maîtriser le tam-tam, la castagnette, le gon, la flûte sont maîtrisés et joués avec dextérité. L'art, l'hygiène corporelle et la propreté de son environnement sont autant de matières que les adeptes doivent apprendre, selon notre interlocutrice.

DES ATTEINTES AUX DROITS DE L'ENFANT

Mais les exigences de l'initiation font perdre à ces enfants la jouissance de nombre de leurs droits fondamentaux. D'abord ce sont des enfants retirés de la chaleur familiale par contrainte parce que l'on ne peut affirmer que ces enfants aient pu donner leur accord pour une telle pratique.

Par ailleurs, ce sont des enfants qui finissent par perdre leur identité, parce que souvent dans les couvents, d'autres noms leur sont donnés en lieu et place de ceux déclarés à l'état civil. Même revenus du couvent, ces noms leur reste collés dans la communauté et le monde est censé les appeler comme tels.

D'autres violations des droits de ces enfants peuvent être citées à l'instar de la déscolarisation, la privation de soins

de santé, la contrainte au mariage, les atteintes à l'intégrité physique à travers la pratique des scarifications avec leurs corollaires de conséquences, la marginalisation parce qu'ils ne peuvent communiquer qu'entre eux à cause du changement de langue propre aux initiés et leur participation à la vie de la communauté se limite au cercle familial sans oublier la perte de personnalité car une fois sortie des couvents, les enfants développent une personnalité caractérisée par le conformisme, l'insuffisance d'initiative personnelle, l'absence d'esprit de compétition.

La déclaration de Notsé

A l'occasion de la 23e édition de la journée de l'enfant Africain (16 juin 2013) sur le thème « éliminer les pratiques sociales et culturelles affectant les enfants : notre responsabilité collective », des séries de consultations sur la thématique ont été menées à travers les six régions du pays avec les chefs traditionnels et religieux et des organisations d'enfants. Les résultats de ces consultations ont fait l'objet d'un forum organisé à Notsé, le 14 juin 2013 impliquant lesdits chefs, des professionnels de santé, des responsables des organisations de la société civile et des partenaires au développement. Une discussion riche a été menée sur les résultats des consultations suivie d'exposés sur les conséquences de certaines pratiques communautaires sur les enfants. A la fin de forum un engagement dit « Déclaration de Notsé » a été signé par les chefs traditionnels et religieux. A travers cette déclaration, les concernés s'engagent à :

- mettre fin aux pratiques sociales culturelles et néfastes affectant l'enfant ;
- privilégier les pratiques sociales et culturelles qui favorisent le développement de l'enfant ;
- alléger sensiblement la durée de placement des enfants dans les couvents ;
- privilégier les consultations cliniques et médicales en cas de malformation chez l'enfant ;
- instaurer une collaboration entre les chefs traditionnels, les chefs religieux et les scientifiques ;
- pratiquer des scarifications symboliques à l'enfant pour protéger sa dignité ;
- organiser une grande cérémonie rituelle de libation aux mânes des ancêtres et aux divinités pour autoriser les pratiques sociales et culturelles positives en faveur de l'enfant.

La mise en œuvre de la « déclaration de Notsé » s'est concrétisée par l'organisation des consultations des oracles suivies des cérémonies de libations qui selon les initiateurs est censée ouvrir la voie à la mise en œuvre des autres engagements suivi des sensibilisations qui ont permis de faire sortir des couvents 146 enfants qui ont repris le chemin de l'école entre 2014 et 2016.

Les fixeurs, les invisibles du reportage.

✎ Ibrahim SEYDOU

Dans une tribune rendue publique le 05 octobre dernier, Reporters sans frontières (RSF) s'est associé à l'hommage rendu au journaliste et fixeur kurde irakien Bakhtiyar Haddad décédé le 19 juin dernier près de la vieille ville de Mossoul en Irak, lors de la 24^e édition du prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre. L'organisation a annoncé que désormais, alors que les fixeurs ne bénéficient d'aucun statut officiel, elle recensera distinctement ces acteurs de l'information, sans lesquels rien ne serait possible dans les zones de guerre. Voici in extenso le texte publié par l'institution basée à Paris.

“Fixeur”. Derrière ce drôle de terme, apparu lors de la première guerre du Golfe en 1991 et qui vient de l'anglais “to fix”, qui signifie “arranger, préparer, fixer”, il y a une activité aux multiples facettes. Sans lui, impossible de faire vite, difficile de faire bien. Son carnet d'adresse lui permet d'ouvrir rapidement des portes et décrocher des interviews. Il sert de boussole dans un univers chaotique où le conflit a faussé tous les repères. “Je fais un travail d'orientation pour permettre aux journalistes de se plonger dans le bain avant même d'être sur le terrain”, résume Bitta Bienvenu, fixeur en République centrafricaine. Autre atout essentiel de ces guides-traducteurs-logisticiens : leur connaissance du terrain, leur famille élargie, leur tribu, leur amis ou tout type de connexion qui leur permettent de garantir la sécurité des journalistes qui s'en remettent à eux. Car le fixeur est souvent aussi l'ange gardien des reporters.

LE PRIX FORT

Comme les journalistes qu'ils accompagnent sur les terrains transformés en champs de bataille, les fixeurs prennent des risques énormes. Au point que leurs noms se retrouvent parfois associés à jamais à ceux qu'ils ont accompagné : entre 2011 et 2016, l'Afghan Zabihullah Tamanna et l'Américain David Gilkey, l'Ukrainien Andreï Mironov et l'Italien Andrea Rocchelli, le Palestinien gazaoui Ali Shehda Abu Afash et l'Italien Simone Camili sont morts, ensemble, dans l'explosion d'une bombe ou d'un obus.

Les fixeurs ne doivent cependant pas seulement compter avec les risques inhérents aux zones de guerre. Leur point fort, le fait d'être “un local” peut aussi devenir leur plus grande faiblesse. A deux reprises en Afghanistan, en 2007 puis 2009, des journalistes étrangers enlevés ont été libérés, mais leurs

fixeurs Ajmal Nashqbandi et Sultan Munadi, qui se trouvaient avec eux, ont été tués. Le premier a été décapité par les ravisseurs, le deuxième abattu par le commando de soldats britanniques venu récupérer leur ressortissant, le journaliste Stephen Farrell.

Devenir fixeur, c'est s'exposer à de multiples menaces et pas seulement sur les lignes de front. Des dizaines de journalistes locaux, travaillant en tant

Contrairement aux envoyés spéciaux, les fixeurs ont peu d'échappatoires. Bitta Bienvenu se souvient de la photo d'un militaire en train de lyncher une personne dans les rues de Bangui, prise par le journaliste d'une agence de presse avec lequel il travaillait. Le militaire a appelé l'agence pour dire que s'il avait des ennuis, il s'en prendrait à eux. La menace ciblait l'équipe sans distinction. Sauf que, “le journaliste est rentré chez lui. Mais



Salar Salim Saber, fixeur Iraquien

que fixeur et correspondant pour des médias étrangers ont été tués en Irak, en Syrie, au Yémen, et en Afghanistan. Dans ces pays, travailler pour un média étranger peut faire de vous une cible de choix pour les groupes armés, qui, selon leurs besoins, exécutent ou pratiquent l'enlèvement crapuleux. Akbar Khan, membre d'une grande famille pachtounne afghane, en a fait la terrible expérience. C'était il y a 15 ans. Il s'en souvient encore. “J'avais reçu des avertissements. Plusieurs personnes m'avait dit que ça allait me coûter cher de travailler avec des journalistes étrangers”. Mais jamais il n'aurait imaginé qu'il pourrait arriver quelque chose à sa famille. Jamais il n'aurait imaginé que son fils de deux ans pourrait être enlevé et en mourir.

LES JOURNALISTES RENTRENT, LES FIXEURS RESTENT

moi, je suis resté”. L'absence de distance avec le terrain couvert contribue à laisser des traces, des blessures invisibles. “Ce travail peut briser les gens car ils se sentent impuissants face à tant de misère et de souffrance” dans leur propre pays, explique Salar Salim Saber, fixeur dans le nord de l'Irak et au Kurdistan. Les journalistes “courent après des histoires fortes pour faire leur travail”, constate de son côté Ömer Faruk Baran qui collabore avec des médias depuis trois ans dans la région frontalière avec la Syrie mais à force de les aider à recueillir “les peines oubliées” ça a fini par laisser en lui “des douleurs indescritibles”.

Quant à Zaher Said et Abdulaziz al-Sabri, respectivement devenus fixeurs en Syrie et au Yémen, ils ressemblent

aujourd'hui à des survivants traumatisés par les multiples situations de guerre traversées. A frôler la mort sur le terrain pour recueillir des informations, sans jamais vraiment pouvoir s'extraire du terrain en conflit, les deux hommes ont inévitablement fini par être durablement affectés, voire par connaître de sérieux et profonds épisodes de dépression.

SOUÇONNÉS D'ESPIONNAGE

Même l'épreuve du checkpoint peut s'avérer plus délicate pour les fixeurs que les journalistes avec lesquels ils passent d'un monde à l'autre. “Être originaire de Donetsk me vaut d'être soupçonné aussi bien par le gouvernement ukrainien que par les séparatistes” explique Alexandra Hrybenko qui a déjà été arrêtée et interrogée à plusieurs reprises par les services de renseignements des deux camps. Son compatriote Anton Skyba, lui, s'est fait embarquer par des hommes armés, alors qu'il revenait vers Donetsk en compagnie d'une équipe de télévision américaine. Grâce à la mobilisation des médias étrangers, il a été relâché cinq jours plus tard. Quand il est réapparu le visage tuméfié, le crâne rasé, il n'avait qu'une envie : “oublier ce cauchemar”.

Le simple fait de travailler avec des étrangers peut rendre le fixeur suspect. Dans des contextes de tension où la moindre information peut être considérée comme extrêmement sensible, un rien suffit pour qu'il soit désigné comme un espion à la solde de l'ennemi, réel ou imaginaire. Saïd Chitour, fixeur pour la BBC, France 24 et le Washington Post en Algérie en sait quelque chose. Accusé d'avoir livré à des interlocuteurs étrangers “des informations classées confidentielles de nature à porter atteinte à l'intérêt du pays”, il croupit derrière les barreaux depuis le 5 juin dernier... Et il risque d'y passer le reste de sa vie.

CONSTRAINTS À L'EXIL

De l'espion au traître, il n'y a qu'un pas. Pour leur plus grand malheur, Bitta Bienvenu et Akbar Khan ont contribué à réaliser des reportages dont l'un des protagonistes, rencontré à cette occasion, a été tué, une semaine plus tard dans un cas et six mois après pour l'autre. Pour ce qui est du premier le chef d'un groupe armé est mort lors d'un affrontement avec une patrouille de la MINUSCA et de la gendarmerie centrafricaine. Pour le deuxième, un commandant taliban a succombé à l'attaque d'un drone américain. Au

final, les deux fixeurs ont été accusés de trahison.

Les menaces qui ont suivi ont été telles que les deux hommes après avoir vécu cachés, terrés chez eux ou des amis pendant des semaines, voire des mois ont fini par se résoudre à quitter leur pays et prendre le chemin de l'exil. “Aujourd'hui, je ne suis plus libre, j'ai toujours un poids sur moi” regrette Bitta. “Perdre son enfant et son pays, c'est un prix trop cher payé” reconnaît de son côté Akbar, qui vit aujourd'hui en France, avant d'ajouter: “J'ai beaucoup perdu, mais les journalistes que j'ai aidés, m'ont aidé à leur tour, ils se sont mobilisés pour moi, et ça m'a donné de la force”.

DE NOMBREUSES AMÉLIORATIONS POSSIBLES

En dépit des épreuves et des difficultés de cette profession, sur l'ensemble des fixeurs contactés par RSF, rares sont ceux qui regrettent leur engagement. Parce que la plupart sont eux-mêmes journalistes locaux ou souhaitent le devenir, ou quand ils ne le sont pas, ils se sont souvent donnés la mission de faire “émerger la vérité” dans leur pays tourmenté. C'est à la fois instructif et “un honneur de travailler avec des grands médias et des journalistes étrangers expérimentés”, estime Abdulaziz al-Sabri, qui travaille comme fixeur et caméraman au Yémen. Cependant, après avoir été kidnappé par un groupe armé lors d'un reportage avec un journaliste d'Al Jazeera, il constate que de n'avoir aucune carte d'identité professionnelle ou d'affiliation à un média étranger peut poser un problème sécuritaire. A l'instar des free-lances, une réflexion doit être menée par la profession afin de mieux protéger ces reporters de l'ombre.

Les assurances, la formation à la sécurité, les équipements (casques et gilets pare-balles) sont d'autres points sur lesquels une réflexion pourrait être menée. “Les fixeurs ont besoin des mêmes protections légales que les journalistes indépendants”, suggère Salar Salim Saber, qui a vu son statut s'améliorer depuis qu'il travaille régulièrement pour une agence de presse internationale à Erbil, au Kurdistan. Il préconise également que de façon plus systématique les noms des fixeurs apparaissent dans les crédits des reportages, comme le font généralement les équipes télé de la BBC, pour ne pas oublier que “ce sont souvent eux qui ont trouvé le sujet et organisé les rendez-vous”. Pour ne pas ajouter à la dureté de la profession, la souffrance d'une totale absence de reconnaissance. Pour leur donner, enfin, une visibilité méritée.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

- Wilfried ADEGNKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

COLLOQUE INTERNATIONAL DU CATO A LOME/

L'arbitrage, le droit maritime et les assurances en Afrique au centre des débats

Un colloque international sur « l'arbitrage, le droit maritime et les assurances en Afrique » s'est tenu jeudi et vendredi dernier à Lomé. Ces assises constituent une occasion pour partager et débattre des questions d'arbitrage identifiées par la Cour en charge au Togo (CATO).

C'est par la signature de la Convention entre la Chambre Arbitrale Maritime de Paris et la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO) que le colloque international sur le « l'arbitrage, Droit maritime et les assurances en Afrique » a ouvert ses travaux, ce jeudi, à Lomé. D'éminents d'experts, venus d'Europe, d'Afrique et de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ont pris part à ces assises, en vue de partager et de renforcer leurs expériences dans le domaine de l'arbitrage en matière maritime et sur la question des assurances. Cette initiative de la CATO vise à sensibiliser des acteurs économiques et des grandes sociétés africaines ainsi que

des étudiants du domaine contentieux international et du contentieux des affaires sur la problématique des règlements de litiges maritimes. Au cours des deux jours d'échanges interactifs d'expériences ont été dégagés des principes marquant l'arbitrage en droit maritime et des assurances. Pour ce faire, plusieurs communications étaient à l'affiche des travaux : « l'arbitrage des litiges maritimes », « l'arbitrage des litiges en matière d'assurance » et « Arbitrage OHADA et règlement des litiges maritimes et d'assurance ».

En ouvrant ces travaux, le Conseiller ministre du Chef de l'Etat, chargé de la Mer, M. Stanislas Baba, a fait savoir

que « cet important rendez-vous est une parfaite illustration du chef de l'Etat togolais, qui a fait du développement de l'économie bleue une priorité au Togo. La mer est une préoccupation majeure et se veut être un vecteur de changement économique et transformationnel ». Aussi, l'intérêt du Togo pour les questions maritimes, a-t-il été illustré, il y a un an, par l'organisation à Lomé du sommet de l'Union Africaine sur la sûreté et la sécurité maritime, ayant abouti à l'adoption d'une charte.

Ce colloque, a-t-il indiqué, révèle certains aspects de cette charte de Lomé. Il espère donc qu'avec la présence de grands experts, de fortes contributions

et des apports substantiels seront conclus, de sorte à faire évoluer les connaissances dans le domaine maritime, notamment, pour ce qui touche les litiges, et plus principalement, la question des assurances. M. Baba a réitéré la disponibilité du gouvernement à accompagner les opérateurs dans leurs initiatives en faveur du développement.

De son côté, le président de la Chambre Arbitrale Maritime de Paris, Pr Philippe Debelecque, est revenu sur la signature de la convention entre son institution et la CATO. Selon lui, cette convention ne se repose pas sur l'antagonisme d'intérêts, mais sur l'union d'intérêts, pour le règlement des conflits. En application de cette convention, il sera promu l'arbitrage maritime, organisé des échanges et des arbitrages pouvant concerner des Etats membres des

Unions Européenne et Africaine.

Pour le président de CATO, Dr Kwassi Symenouh, ce partenariat marque la naissance de la coopération entre les deux chambres. C'est également un moyen de redynamiser et d'intensifier les relations, de manière à trouver des solutions adéquates, en cas de litiges, et à améliorer le climat des affaires.

Il a rappelé qu'environ 90 % des échanges commerciaux du continent se font par la mer et un nombre important des corridors commerciaux maritimes les plus stratégiques se trouvent dans l'espace maritime africain. De même, une bonne partie des communications s'opèrent par des réseaux sous-marins. Dans ce contexte, a-t-il dit, la maîtrise des risques liés aux contrats maritimes constitue un enjeu important de l'attractivité du continent en la matière.

Volontaire international de réciprocité : 4 Togolais au Mali

Quatre jeunes volontaires togolais se sont envolés de Lomé ce 16 Octobre pour le Mali pour une mission de douze mois dans le cadre du Volontariat internationale de réciprocité (VIP). Peu avant leur départ, les jeunes volontaires ont été reçus à son cabinet par la Ministre du Développement à la base Mme Victoire Tomégah-Dogbé en présence du représentant de l'Ambassadeur de la CEDEAO au Togo, M. Moussa Dandaré et du directeur général de l'Agence nationale de volontariat du Togo (ANVT), M. Omar Agbangba.

Les quatre volontaires togolais, Anika Komi Dziedzom, Kenoufaï Pdenam, Gnamke Eso-Wedeou et Adjour Koffi gagnon Eric seront prioritairement basés durant les douze mois de leur mission à Bamako avec l'éventualité de se déplacer à l'intérieur du pays. Ils sont accueillis au Mali par l'Association pour le développement de la femme malienne (ADEFIM) et mettront leur expertise dans le domaine de la communication, de la comptabilité, de l'informatique et des techniques de mobilisation de ressources au profit du peuple malien.

Au cours de la dernière réunion de réglage avant leur départ, le Directeur de l'ANVT a précisé les contours du volontariat de réciprocité qui, selon lui est conçu dans un esprit de partenariat Nord-Sud. Il a pour objet la mobilité des jeunes, et l'intégration africaine. Il permet également les échanges entre les jeunes africains leur permettant de découvrir, de comprendre, d'apprendre et de partager les coutumes des uns et des autres. « C'est une opportunité, une chance pour cette jeunesse et on souhaiterait que ça se passe bien surtout que c'est la première expérience. Que cette réussite puisse permettre d'envoyer davantage et que la CEDEAO puisse faire la promotion de ces échanges », a souhaité M. Agbangba.

Le représentant de la CEDEAO a marqué son soutien à l'initiative car, selon lui, elle cadre avec les efforts d'intégration tels que voulus par les pères fondateurs de la communauté ouest africaine.

« Vous êtes des pionniers quand on est pionnier on se doit de réussir. Quand vous ne réussissez pas vous fermez la porte aux autres », a lancé la ministre Dogbé à l'endroit des jeunes volontaires avant de poursuivre « Vous êtes des ambassadeurs du Togo, le Togolais est réputé travailleur, sérieux, rigoureux et vous devez démontrer le sens du travail bien fait, la discipline au Mali ».

La ministre s'est en outre félicitée du lancement du Volontariat de réciprocité au sein de l'espace CEDEAO tout en souhaitant qu'il réussisse pour inspirer d'autres pays.

De leur côté, les volontaires se sont engagés à bien représenter le Togo au pays de Soundjata Kéita.



COMMUNIQUE :

Dans le cadre des manifestations marquant la célébration du dixième anniversaire de sa création, le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), lance à l'intention des journalistes et autres professionnels de la communication, un jeu/concours qui va primer les meilleurs reportages presse écrite, presse en ligne, télé et radio sur les Objectifs du Développement Durable (ODD), adoptés au Sommet des Nations Unies le 25 septembre 2015.

Ledit concours est ouvert à tous les professionnels des médias togolais sans aucune discrimination dans les catégories suivantes : presse écrite, presse en ligne, télévision et radio. Pour y participer, il faut :

- être un professionnel des médias du secteur public ou privé au Togo exerçant dans un organe de presse écrite, en ligne ou de l'audiovisuel;
- ne pas être membre du Comité d'organisation dudit concours.
- la production doit porter soit sur une problématique transversale au programme des ODD et à leurs composantes au plan économique, social, sociétal, culturel ; soit traiter de sujets plus spécifiques (exemples : reportage sur un des 17 objectifs...). Quel que soit son sujet, le candidat doit s'efforcer de soulever une problématique de fonds liée aux ODD.

Afin d'encourager les jeunes journalistes, les stagiaires ou encore les étudiants, un prix « Spécial Jeune » primera la meilleure production sur le VIH SIDA, toutes catégories confondues sur la base de points attribués par le jury. Peuvent concourir à ce prix, les stagiaires en poste dans les rédactions ou encore les étudiants.

La participation est subordonnée à la signature de la fiche d'inscription au concours à retirer à la Maison de la Presse, Tokoin Trésor Tél : (00228) 90 15 87 53 / 90 30 85 10 / 91 44 84 24 – Email : conapp.togo@gmail.com, ou à télécharger sur le site web : <http://www.conapp-togo.com/>

Les productions destinées au concours doivent être dans une enveloppe fermée avec la mention « Concours des meilleurs reportages presse écrite, presse en ligne, télé et radio. Catégorie (à préciser) Aux bons soins du secrétariat de la Maison de la Presse à Lomé ».

Le dépôt des productions se fera au secrétariat de la Maison de la presse, Tokoin Trésor, Tél : (00228) 90 15 87 53 / 90 30 85 10 / 91 44 84 24 impérativement au plus tard le **vendredi 24 novembre 2017 à 18H00**.

Les prix sont constitués de plusieurs lots, dont des billets d'avion, des matériels et équipements informatiques, des produits et articles divers ainsi que des bons d'achats. Le règlement complet de ce jeu/concours est disponible sur le site du CONAPP www.conapp-togo.com et au secrétariat de la Maison de la Presse.

Fait à Lomé, le 20 octobre 2017.

Le Président.

Siège : Maison de la presse, Tokoin Trésor - BP : 81213-Lomé-Togo
Tél : (00228) 90 11 05 06 / 90 15 87 53 / 22 35 77 66 - Email : conapptogo@gmail.com

PUDC : Evaluation stratégique environnementale

✎ Albert AGBEKO

Ambitieux programme du gouvernement togolais lancé en 2016, le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), piloté par le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) est à sa phase d'évaluation stratégique environnementale et sociale. C'est dans ce cadre qu'un atelier d'examen et de validation des rapports d'évaluation stratégique environnementale dudit programme a eu lieu ce 10 Octobre à Lomé.

Venus des différents secteurs impliqués dans l'exécution du programme, la rencontre de Lomé a permis aux participants de se pencher sur l'étude confiée au groupement SECDE&ENVI Développement, le cabinet qui a mené l'étude pour l'examen approfondi du document en vue de sa finalisation et son adoption.

Cette évaluation permet de définir un cadre de surveillance, de suivi et de contrôle, ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre des activités du programme, et ceci dans le but d'atténuer et de mitiger les impacts environnementaux et sociaux défavorables et de renforcer les impacts positifs. La mise en œuvre

des recommandations de cette étude servira à appuyer l'ensemble des acteurs en charge dudit programme sur les questions de gestion environnementale et sociale.

A l'ouverture des travaux, le Représentant résident adjoint du PNUD au Togo, M. Maktar Fall, a déclaré que « L'approche de mise en œuvre du PUDC est fondée sur le renforcement du partenariat avec les acteurs clés du développement du Togo afin de créer des synergies, de capitaliser sur les leçons apprises et d'harmoniser les stratégies d'intervention dans la lutte contre la pauvreté. C'est à ce titre que vous êtes invités à cette séance d'examen et de validation



M. MAKTAR Fall représentant résident adjoint du PNUD

de la stratégie environnementale ». A ce titre, il a renouvelé sa gratitude au gouvernement pour la

confiance placée en son institution dans l'exécution du projet et a réitéré l'engagement du PNUD à accompagner le Togo dans ses efforts de développement au bénéfice des populations.

inégalités et à accélérer la réduction de la pauvreté au Togo à travers l'amélioration de l'accès des couches vulnérables aux infrastructures socio-économiques de base. Sont réalisées dans son cadre des infrastructures de base, notamment les bâtiments scolaires, les forages, les cliniques mobiles, les pistes rurales.

Doté d'un fonds de plus de 155 milliards de F CFA, le PUDC accompagne le gouvernement togolais dans la mise en œuvre du programme. A terme, il permettra le désenclavement de plus de 100 localités du pays. Dans sa composante 1, il y a la construction et la réhabilitation de plus de 2500 kms de pistes rurales sur la période de 2016-2018.

Notons que ce programme a été lancé par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé à Mandouri dans l'extrême nord du pays.

Don de fournitures scolaires de CFAO Motors Togo à deux associations

✎ Patrick SANGA (Stagiaire)

Venir en aide à l'enfance, permettre à des êtres fragiles de bien entamer la rentrée. CFAO Motors soucieuse de sa responsabilité sociétale, a fait don d'un lot de fournitures scolaires à deux associations s'occupant de la scolarisation d'enfants défavorisés le vendredi 13 octobre.

En tant qu'entreprise leader de son domaine, celui de la distribution des plus grandes marques de véhicules au Togo, CFAO Motors est consciente de sa responsabilité sociétale et du rôle important qu'elle peut jouer en investissant plus sur le plan social.

Ayant pour premier objectif la pleine satisfaction de ses clients, la société installée au Togo il y a près d'un siècle investit continuellement dans les ressources humaine et matérielle pour toujours rendre un service de qualité. Au-delà du souci permanent de rendre un service irréprochable à ses clients, la société, à travers sa politique de participation au développement durable du Togo et au bien-être de la population, mène souvent des actions de soutien à



DG CFAO Motors au milieu des deux responsables d'associations bénéficiaires

l'enfance et aux couches les plus vulnérables. Pour cette rentrée, c'est

à deux associations de soutien aux enfants défavorisés en milieu scolaire

que les premiers responsables de la société ont remis un lot de fournitures scolaires.

Le directeur général de CFAO Motors Togo Hervé Mannerie après avoir remis les dons aux bénéficiaires a expliqué son attachement et celui de sa société à l'épanouissement des enfants. « Pour nous c'est un petit geste, mais qui est essentiel.

L'école aujourd'hui c'est ce qu'il y a de plus important. S'ils ne vont pas à l'école qu'est-ce qu'ils vont devenir les enfants? On se doit chaque année d'aider les enfants».

manqué de le saluer. Mme Fagnon Abl, représentante de l'Association pour la promotion de la femme (ASPROFEM) qui intervient dans la prise en charge des PVVIH dont les enfants sont en difficulté, et M. Assiongbon K. Philippe président de « Education Vivo Togo », une association de secours à l'enfance malheureuse en milieu scolaire, ont tous deux remercié le directeur et ses collaborateurs pour leur bienveillance et leur générosité et promis de faire la joie et le bonheur des enfants pris en charge par leurs associations respectives.

Effective depuis le 2 octobre dernier, la rentrée scolaire ne rime pas toujours avec l'achat de tout ce qu'il faut aux enfants pour bien débuter, la précarité en est pour quelque chose.

Les dons de ce genre sont pour cela à saluer et CFAO Motors l'a bien compris.

Moov Togo aux côtés des femmes

✎ Patrick SANGA (Stagiaire)

Améliorer le quotidien des femmes en leur permettant d'avoir une activité génératrice de revenus. Les accompagner pour mieux développer leurs activités et ainsi contribuer à leur épanouissement au sein de leurs communautés respectives. La société de téléphonie mobile Moov Togo au travers de son programme social Weena pour l'autonomisation des femmes togolaises a procédé le vendredi 6 octobre à la remise d'un important lot aux femmes de la région maritime.

Le vendredi 6 octobre dans l'enceinte de la paroisse Enfant Jésus de Zossimé, une cinquantaine de femmes de la région maritime faisant partie de la communauté des femmes battantes Weena dont Mme Télou épouse Tchamdja est l'ambassadrice ont réceptionné

des mains du directeur général de Moov Togo M. TABHIRET Abdellah trois chèques d'une valeur totale de trois millions deux cent trente mille (3 230 000) francs et un important lot de kits de communication, de chasubles, de parasols et d'autres accessoires.

L'objectif du programme Weena comme le rappelle le DG de Moov est de permettre aux femmes togolaises de se prendre en charge surtout celles qui sont dans une situation difficile en leur fournissant des financements et du soutien technique par

des formations. C'est donc un ensemble pour faciliter l'installation de point de vente des produits de communication et de point Flooz.

Venues de toute la région maritime, de Vakpossito à Ahligo en passant par Kouvé et ses environs, les femmes rassemblées à Zossimé se sont réjouies du geste de Moov et ont promis faire bon usage des présents et aussi mieux fructifier leurs activités. L'ambassadrice

Weena a saisi l'occasion pour adresser à la société au nom de ses camarades un grand merci.

Mieux remplir sa responsabilité sociétale et promouvoir l'autonomisation des femmes à travers l'entrepreneuriat c'est ce qui a poussé les premiers responsables de Moov à initier le programme Weena depuis 2014. Après trois ans c'est des milliers de femmes qui ont été formées et plus encore qui ont bénéficié du programme.

Maximilien Dotsé Amegee, auréolé d'un trophée en arts plastiques

Avocat de profession à Paris, poète et plasticien, Maximilien Amegee a reçu le samedi 7 octobre 2017 à Bruxelles le Trophée dans la catégorie Arts plastiques lors de la 4^e Edition de la Nuit Des Mérites.

Maximilien AMEGEE (de son nom d'artiste M A) a passé une partie de sa jeunesse à Lomé avant de partir en France.

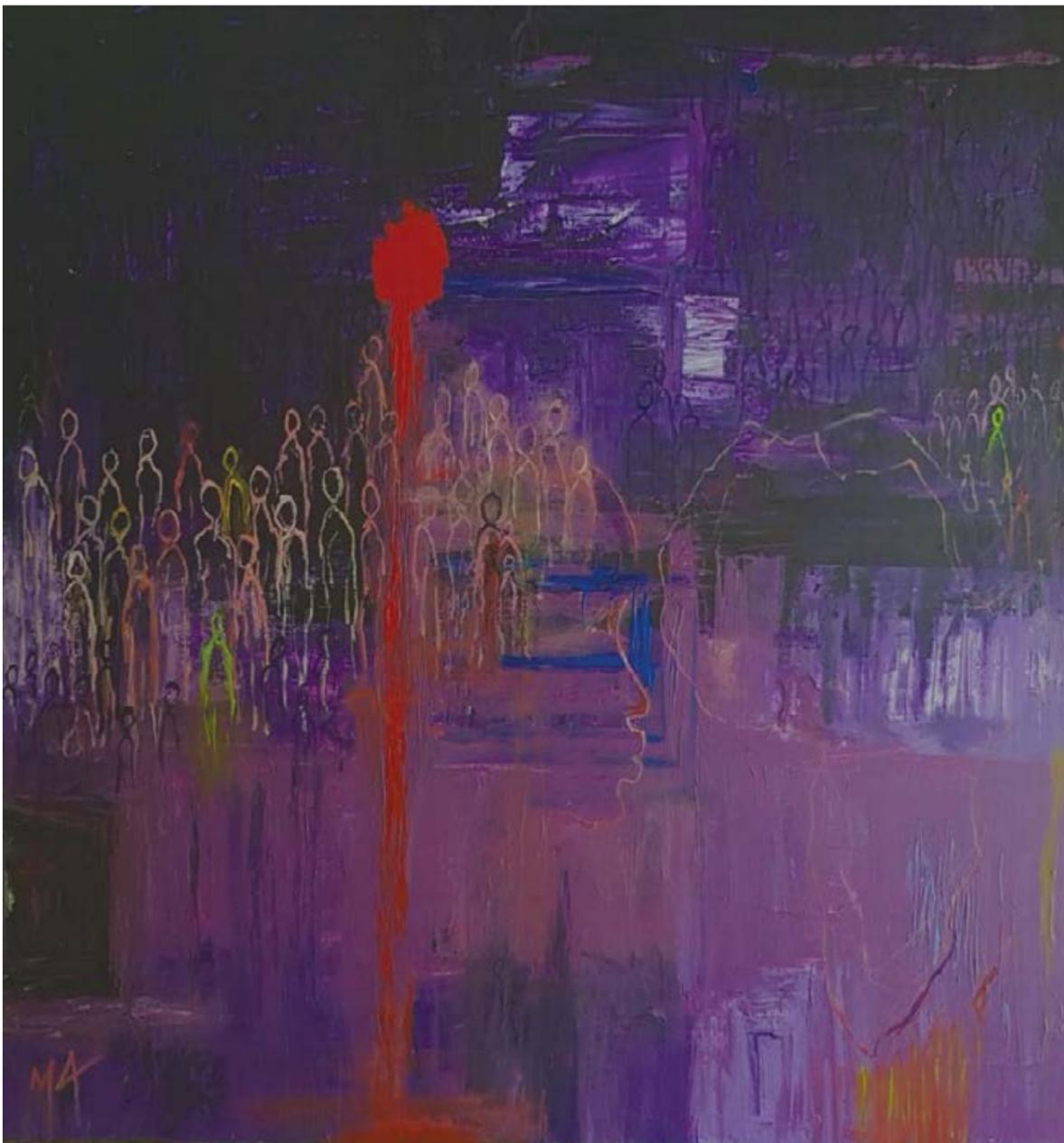
D'un parcours scolaire plutôt brillant, il commence à enseigner dans son université d'origine, Paris 10 Nanterre et s'inscrit au barreau de Paris. Passionné d'art, il est admis à l'Ecole d'Art Plastique de Paris pour y préparer les Beaux arts de 2014 à 2017. Il a à son actif de nombreuses expositions à Paris, à Lomé, à Abidjan, en Allemagne et aux USA.

Une dizaine de ses oeuvres très demandées sont actuellement exposées à Paris pour 3 mois.

En effet Maximilien participe aux côtés de l'artiste Yao Metsoko à une exposition à l'ambassade du Togo à Paris avant une série d'exposition à Hong Kong et à Paris.



LA TRAME ARC-EN-CIEL



NOUVELLE PRÉSENCE AFRICAINE.

Max AMEGEE
Technique mixte
116 cm / 90 cm
Octobre 2017

« Nous referons l'Afrique » disait David Diop. Nous la referons ensemble !

Une exposition-vente pour soutenir l'association Noha

Une soirée, celle du 14 octobre dernier, un lieu, l'hôtel Onomo au bord de mer à quelques minutes du centre-ville de la capitale togolaise, une rencontre de talents venus d'horizons différents et rassemblés par ce qui les unit le plus, au delà de l'humanité, l'art. Cinq talents, confirmés, ont vernis quelques unes de leurs œuvres en exposition dans l'hôtel jusqu'au 30 octobre.

Des noms comme Accouché Malak, Constantin Alihonou, Jacques Loustric, Véronique Foiret et celui du non moins prolifique et féru de l'expression codée Adotévi-Akué Adokoé sont en exposition depuis le 5 octobre dans le hall de l'hôtel.

Tout a commencé vers 18h 30 avec l'arrivée des premiers invités parmi lesquels on pouvait compter du beau monde de l'art togolais et bien sûr plein d'anonymes amoureux de l'expression artistique.



Après la visite guidée de la quarantaine d'œuvres en exposition, des débats dont le centre tournait autour des différentes techniques adoptées par les artistes exposant, ont meublé la soirée. L'amateur d'art n'a pas eu à chômer au cours de cette soirée tant les œuvres en exposition sont d'une qualité accrochante et parlante.

La libanaise Accouché Malak, pétri de talent, explose à travers ses tableaux en exposition son mécontentement et son agacement face au traitement réservé à la gente féminine partout dans le monde. Elle explique : « Des États-Unis au Liban mon pays en passant par l'Afrique ou l'Australie, les femmes sont mal traitées. Partout la femme est obligée de baisser la tête. Elle baisse la tête pour avancer malgré les discriminations. Je suis une femme et la cause de mes soeurs m'importe au plus haut point c'est pourquoi mes œuvres retracent nos douleurs mais aussi nos espoirs ».

Constantin Alihonou, l'un des disciples du monument de l'art togolais Paul Ahyi dit vouloir donner à voir et à lire aux invités et clients de l'hôtel qui selon lui ne sont en présence que d'une infime partie représentative quand même de son répertoire.

Jacques Loustric, président de l'association « Do it », marque sa présence à cette exposition, par son tableau « Dégradé vert en rond » qui donne à contempler de magnifiques nuances de vert qui séduit par sa qualité et la technique de coloration retenue.

« Rien n'est imposé, tout est suggéré » a soutenu Véronique Foiret, l'artiste qui magnifie à la perfection le blanc et ne délaisse pas pour autant le noir, ces deux « couleurs » qui selon elle, « donnent à apprécier tout le bien que peut véhiculer l'abstrait ».

« On ne peut pas avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre » lâche volontiers Adotévi-Akué Adokoé pour résumer un de ses chefs-d'œuvres présentés. Caricaturiste, infographiste, artiste peintre, le monsieur est présent dans la presse togolaise par ses coups de crayon que dans les rencontres artistiques.

Deux togolais, une libanaise et deux français. C'est cinq styles, cinq façons d'exprimer l'humanité, son histoire, ses espoirs. L'exposition court jusqu'au 30 octobre au bord de mer dans le hall de l'hôtel au triple O.



Êtes-vous un créateur de mode en herbe ?

Le concours "Vlisco Fashion Fund" fait son retour !

Présentez-nous votre rêve et vos ambitions dans l'univers de la mode, et vous pourrez peut-être gagner le financement de votre projet d'entreprise ainsi qu'une formation renforcée en couture.

VLISCO

Contact : 16, avenue Sylvanus Olympio (Rue du commerce) Téléphone : 22 21 28 00 Whatsapp : 92 92 92 92 Email : vliscotogo@vlisco.com





SAHAM
Assurance | Togo

NOUVELLES GARANTIES



ASSUR**AUTO**+

Avec **ASSUR**AUTO+,
nous prenons le relais en cas de sinistre.



ASSUR**AUTO** CONFORT

Avec **ASSUR**AUTO CONFORT
nous réparons votre véhicule en cas d'accidents,
que vous soyez responsable ou non.

www.sahamassurance.com